



LE
MAG

**UNITÉ SGP
POLICE
FSMi FÜ
MAJORITAIRE**

#29

Jan-Fév-Mar 2019

Élections Professionnelles 2018

Rétrospective P.26



32

UNITÉ SGP POLICE PATS
Genèse d'un succès

45

DOSSIER GILETS JAUNES
Des effectifs Police mis à rude épreuve



40

Doctrine de MO
Faut-il tout changer ?



54

JIU-JITSU

Sportif
E. Françoise

**UNITÉ SGP
POLICE
FSMi FÜ**

**MERCI
POUR VOTRE CONFIANCE**

Hier, nous nous sommes battus pour notre Cycle de Travail dit du 'Jour Fort',
pour l'IJAT, pour l'ASA, et pour obtenir Protection & Reconnaissance.
Nous continuons le combat, et grâce à votre soutien, nous porterons haut et fort
toutes nos revendications devant notre ministère.

On ne lâche rien !

- 4** **MOT DE YVES LEFEBVRE**
Policier en danger
- 8** **SCANNER**
Histoires Insolites
- 10** **LA COLONNE**
Écho des Régions
- 14** **REPORTAGE**
La brigade nautique de la DDPAF Mayotte
- 18** **ACTION SYNDICALE**
Loi Justice 2018-2022
- 20** **ZOOM SUR UN SERVICE**
Le travail des Spotters
- 24** **ACTION SYNDICALE**
ASA, à l'Assemblée Nationale
- 26** **ACTION SYNDICALE**
Elections Professionnelles, Retrospective
- 32** **ACTION SYNDICALE**
UNITÉ SGP POLICE PATS : Genèse d'un succès
- 36** **INTERVIEW**
Sauveteur Aquatique Plongeur Opérationnel
- 40** **REFLEXION SYNDICALE**
Doctrines de MO, faut-il tout changer ?
- 45** **DOSSIER GILETS JAUNES**
Des effectifs Police mis à rude épreuve
- 54** **LE SPORTIF**
Emmanuel FRANCOISE - JIU JITSU
- 57** **VOS DROITS**
Les options lors d'une succession
- 58** **À LIRE**
Une vie au service de la PTS - P. NAZET



Pour contacter la rédaction :

journal@unitesgppolice.fr



Yves Lefebvre
Secrétaire Général UNITÉ SGP POLICE

Les élections professionnelles nous ont portés **en tête des organisations syndicales** et je tiens tout d'abord à vous en remercier.

Si le vote électronique laissait craindre à un possible désintéressement des personnels, vous avez été plus de 85% à participer à ce scrutin faisant ainsi taire toutes celles et ceux qui appelaient à boycotter ces élections et à vous détourner des organisations syndicales représentatives et ce, sous divers prétextes.

La confiance que vous nous avez accordée nous donne une légitimité certaine mais aussi et surtout, beaucoup de devoirs. Des devoirs vis-à-vis de vous, des devoirs car **nous n'avons pas le droit de vous décevoir.**

Votre vie professionnelle et votre vie personnelle ont trop d'importance pour que nous ne prenions pas en compte vos difficultés, vos rythmes de travail et toutes vos contraintes, bien souvent sources de risques psycho-sociaux et de mal-être dans votre vie privée.

Ces devoirs nous en avons bien conscience et, dès le lendemain des élections, nous nous sommes immédiatement remis au travail.

L'emploi intensif et les violences que vous subissez au quotidien notamment au travers du mouvement des « gilets jaunes » nous ont conduit à contraindre le ministère à **rouvrir les négociations.**

Le protocole signé le 19 décembre 2018 aura fait montre de **notre volonté et de notre capacité à négocier et à obtenir.**

Les avancées obtenues notamment pour les Gradés et Gardiens de la Paix et **l'ouverture de négociations sur de nombreux dossiers comme l'APORTT, les heures supplémentaires, l'ASA, la fidélisation** et combien d'autres tant pour le Corps d'Encadrement et d'Application que pour les Personnels Administratifs, Techniques et Scientifiques.

Mais ces mesures ne les méritez-vous pas ? Depuis des mois maintenant **vous êtes sur le « bitume » tous les week-ends** en raison des manifestations quotidiennes des « gilets jaunes », tous les week-ends **vous devez faire face à des violences sans commune mesure**, tous les week-ends vous devez déplorer de nombreux blessés et devez faire face à toutes sortes

UNITÉ SGP POLICE Syndicat Majoritaire

« Nous n'avons pas le droit de vous décevoir »

de menaces verbales ou physiques. Menaces auxquelles vous devez faire face dans votre vie professionnelle mais qui impactent, bien souvent, votre vie privée. Et cela est inacceptable.

Ces menaces, nous en sommes conscients, impactent vos conditions de travail et votre vie quotidienne. Nous en sommes d'autant plus conscients que **ces menaces nous les vivons et subissons également.** Combien de menaces de mort, combien de menaces pour la famille ai-je reçu ? Combien de menaces de mort, de viols et salaces a reçu ma collègue Linda et pour lesquelles nous avons été contraints de déposer plainte (et avons gagné). Tout cela car nous défendons les « flics » et condamnons tous les auteurs de troubles, d'exactions et de violences à l'encontre des policiers.

Alors oui, **vous pourrez continuer de compter sur nous et sur notre détermination** pour ne pas laisser les « Gardiens de la Paix » que vous êtes, être les laissés-pour-compte d'une administration sans scrupule qui n'a qu'une vision budgétaire sans prendre en compte vos contraintes et vos difficultés au quotidien.

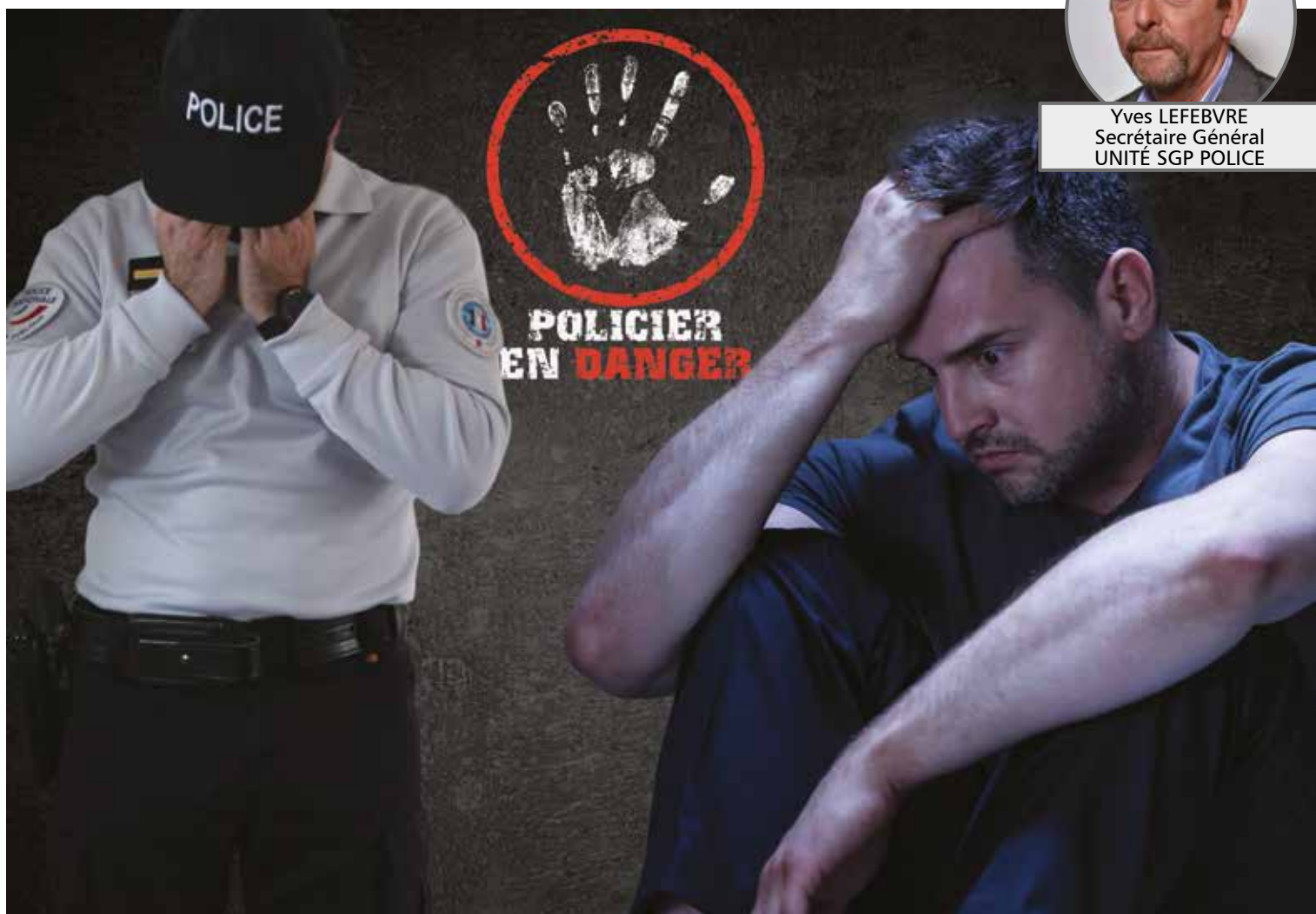
Alors, non, **nous ne lâcherons rien** et continuerons à vous défendre comme nous l'avons toujours fait.

Vous pouvez et pourrez compter sur nous.

Yves LEFEBVRE



Yves LEFEBVRE
Secrétaire Général
UNITÉ SGP POLICE



Le bien-être des Policiers, PATS et ADS doit être LA priorité

Les élections professionnelles du 30 novembre au 6 décembre dernier se déroulaient de manière inédite dans la police nationale, par la mise en place du vote numérique.

Alors que bon nombre de nos détracteurs prévoient un chiffre d'abstention important lors de celles-ci, preuve d'un certain désaveu pour les organisations représentatives, les principales instances paritaires enregistraient des **taux records de participation dépassant les 80%**.

Les résultats que vous découvrirez au fil de ces pages montrent à quel point les collègues ont choisi de porter leur confiance aux organisations syndicales et plus particulièrement à UNITÉ SGP POLICE en **nous plaçant en tête** d'entre elles.

Pour cela, je tiens tout d'abord à vous faire part de **mes plus vifs remerciements pour cette confiance que vous nous avez accordée**.

Nos multiples actions et interventions vous ont montré à quel point nous étions soucieux de vos conditions de travail et de vie, à quel point votre vie professionnelle

et votre vie familiale avaient de l'importance pour nous.

Vos difficultés, vos contraintes, de meilleurs rythmes de travail et surtout la lutte contre les risques psychosociaux doivent être nos préoccupations quotidiennes et je peux vous assurer qu'elles le sont et le resteront.

Ce vote majoritaire en faveur de nos listes, que ce soit pour le Corps d'Encadrement et d'Application, pour les Adjointes de Sécurité et les Personnels Administratifs, Techniques, Scientifiques et Ouvriers d'État nous donne aujourd'hui toute notre légitimité pour vous défendre mais aussi beaucoup de devoirs.

Et ces devoirs, nous comptons bien les assumer jusqu'au bout afin de ne pas vous décevoir.

Les conditions d'emploi exécrables, les violences quotidiennes auxquelles vous devez faire face mais aussi un management irresponsable dans de nombreux services doivent nous conduire à aller encore plus loin pour montrer leurs impacts sur vos vies professionnelles, familiales et sociales.

Alors que depuis des mois vous n'avez plus de week-ends, que depuis des mois vous êtes sur le « bitume » en raison des manifestations régulières des « gilets jaunes », alors que vous devez faire face à des actes de violence d'une brutalité inouïe, nous avons dès le lendemain des élections, contraint le Ministère à rouvrir des négociations.

Malgré l'accord obtenu et le protocole signé le 19 décembre 2018, s'ils ont mis en exergue notre volonté et notre capacité à négocier et à obtenir, **nous ne devons pas en rester là.**

Nous devons continuer à nous battre pour faire adopter des dossiers comme **l'APORTT** qui valideront de nouveaux rythmes de travail, mais aussi pour **les heures supplémentaires, l'ASA, la fidélisation** et combien d'autres dossiers pour les Gradés et Gardiens mais aussi pour les Personnels Administratifs, Techniques, Scientifiques et Ouvriers d'État.

Mener ces combats, nous vous le devons et devons tout mettre en œuvre pour les faire aboutir jusqu'à **descendre une nouvelle fois dans la rue si cela s'avérerait nécessaire.**

Si tous ces dossiers revêtent une grande importance pour vos carrières et vos familles, nous ne pouvons faire abstraction des suicides de nos collègues.

Ce début d'année 2019 connaît **une dramatique vague de passage à l'acte sans précédent.**

À la fin du premier trimestre, nous déplorions le funeste record de vingt collègues étant passés à l'acte, un chiffre jamais atteint depuis 1996.

Cela est proprement intolérable...

Depuis plus de vingt ans, de réunions multiples en plans successifs de mobilisation contre les suicides, les plans de lutte contre les risques psychos sociaux se succèdent sans jamais réussir à enrayer cette spirale dramatique.

Indéniablement, tous les diagnostics n'ont jamais été en adéquation avec la réalité du ressenti de ces dizaines de milliers d'hommes et de femmes, policiers de terrain mais aussi administratifs, techniques, scientifiques, ouvriers d'état qui, contre vents et marées, se battent tous les jours pour assurer la sécurité de nos concitoyens

Si nous savons que le risque zéro ne sera jamais atteint, faisons tout, enfin, pour que chaque année nous n'ayons pas à constater un nouveau sinistre record.

Alors certes, comme je l'ai déjà indiqué à de nombreuses reprises, si les paramètres sont multiples, y compris les raisons personnelles, certains d'entre eux sont

néanmoins récurrents et reviennent inlassablement, au fil des ans et à chaque réunion.

Et certaines de ces causes ne se retrouvent-elles pas dans les dossiers cités précédemment ?

Les cycles de travail atypiques, une violence accrue de tous les instants, les menaces à votre rencontre et celle de votre famille sont-ils des facteurs pour avoir une vie familiale sereine ?

Tout cela ne désocialise-t-il pas le policier ?

Alors oui, le « flic », le fonctionnaire du Ministère de l'Intérieur n'est pas un salarié comme les autres.

Alors, il est urgent d'arrêter de prétendre pouvoir se cacher quasi exclusivement derrière des potentielles addictions, des crises familiales, des problèmes de santé ou encore du surendettement.

Oui ces causes existent mais pourquoi ?

► Parce qu'un flic qui ne bénéficie que d'un week-end toutes les 6 semaines (moins de 9 par an...) ne peut espérer ni atténuer, ni résoudre son mal être en famille.

► Parce qu'un flic divorcé ne peut pas assurer la garde alternée de ses enfants.

► Parce qu'un flic ne peut croire que la politique du chiffre n'existe plus alors même qu'il est arbitrairement interdit d'avancement sous couvert de résultats soi-disant insuffisants.

► Parce qu'un flic ne peut plus croire encore en son métier quand il constate au quotidien l'absence de protection de notre justice.

► Parce qu'un flic doit pouvoir agir avec discernement et ne veut plus être manipulé aux seules fins de statistiques.

Alors oui, il faut impérativement penser au mieux-être du flic, de l'administratif, du scientifique, du technique et de l'ouvrier d'état.

C'est pourquoi, j'ai saisi dernièrement le Ministre de l'Intérieur pour qu'il réunisse, dans l'urgence, l'ensemble des partenaires sociaux pour enfin mettre en place un véritable plan de lutte contre les suicides. La lutte contre les suicides dans la police nationale doit devenir une priorité ministérielle.

Mais là aussi, comme pour les autres dossiers, vous allez pouvoir compter sur nous.

Yves LEFEBVRE
Secrétaire Général



BELGIQUE

IL DEMANDE À SES BRAQUEURS DE REPASSER PLUS TARD...

La police Belge n'en revient pas... Fin octobre dernier, Didier, gérant d'un magasin de cigarettes électroniques situé à Montignies-sur-Sambre, dans la région de Charleroi, a vu pénétrer dans sa boutique six individus armés, affichant clairement l'intention de le voler.

Sentant l'amateurisme de ses détraqueurs, Didier leur explique qu'on ne braque pas un commerce à 15 heures. Que s'ils veulent gagner plus d'argent, ils doivent repasser à 18 heures 30. Et les voleurs l'écoutent et quittent les lieux...

Il alerte alors la police qui est très sceptique quant à la venue des apprentis braqueurs le soir.

À 17h30, les «braqueurs» reviennent, et Didier sans se démonter, sachant que la police n'est pas en place, engueule celui qui est entré dans la boutique en lui disant de s'acheter une montre, qu'il n'est pas l'heure. Il l'invite donc à repasser à l'heure indiquée initialement. Un dispositif est alors mis en place et à 18h30, les «Champions du Monde» reviennent et se font cueillir par les collègues Belges...

RHÔNE

CONDUITE D'UN ÂNE EN ÉTAT D'IVRESSE...



En octobre dernier, un SDF s'est fait contrôler route de Tarare à Gleizé, dans le Beaujolais. Ce dernier visiblement en état d'ivresse, déambulait en compagnie d'un âne qui portait sur son dos, tous les effets personnels de son maître.

L'individu a été placé en cellule de dégrisement alors que son équidé était confié à un centre équestre de la région de Villefranche-sur-Saône, faute de réponse de la part de la SPA.

L'âne nommé «Pinpon», visiblement en bonne santé, était récupéré dès le lendemain, par son maître dégrisé.

CHAMPAGNE-ARDENNE

UN CANARD CHEZ LES POULETS...



Début Octobre, le commissariat de Reims a été évacué suite à l'irruption d'une femme détenant un obus qu'elle avait découvert en vidant l'habitation de son père.

Puis, une fois l'émotion retombée, les collègues ont découvert dans la cour du commissariat une cane, visiblement déboussolée.

Un collègue s'est donc dévoué pour prendre en charge le volatile, et le déplacer dans un parc voisin, au contact de ses semblables.

Le compte Twitter «Police nationale 51» a relaté l'épopée non sans humour, titrant même le Tweet «Un canard chez les poulets».

LOIRE-ATLANTIQUE

HALLUCINATION COLLECTIVE...

En Août dernier, un équipage BAC Nantais a dû halluciner en croisant un véhicule complètement atypique...

Cette nuit là, ils ont croisé un véhicule ressemblant à une épave roulante, de type cabriolet.

Mais, en y regardant de plus près, il s'agissait d'une Peugeot 205 nue, dont le toit a été découpé, sans porte ni coffre, ni capot.

Le véhicule se résume à 4 roues, un bas de caisse, un moteur et un siège conducteur...

Le conducteur refusant le contrôle, sera interpellé quelques kilomètres plus loin.

Âgé de seize ans, il sera remis à sa famille.

Cette information publiée sur le compte Twitter de «Police Nationale 44» comptabilise plus de 1000 J'aime et quasiment autant de Retweets...



GRANDE BRETAGNE

RECONNAISSEZ-VOUS CET HOMME ?



En septembre dernier, sur Facebook, la police de Blackpool a émis un avis de recherche d'un individu soupçonné d'avoir commis un vol dans un restaurant de la ville.

Une photo tirée d'une capture d'écran de la vidéo-surveillance montre le visage du suspect... Et, l'individu ressemble à s'y méprendre à l'acteur David Schwimmer, jouant le rôle de Ross Geller dans la série culte Friends. La parution a connu un énorme succès et même l'acteur de la série a apporté sa propre contribution à l'affaire, en publiant sur Twitter une vidéo dans laquelle il fait semblant de voler des cannettes et en précisant :

«Officiers, je vous jure que ce n'était pas moi. Comme vous pouvez le voir, j'étais à New York. Je souhaite bonne chance à la police de Blackpool pour son enquête».



SEINE-MARITIME

SI LES GAV NOUS REMERCIENT...

En novembre, l'Hôtel de Police de Rouen a reçu les remerciements de la part d'un individu interpellé au mois d'octobre...

Il a même offert une boîte de chocolats aux collègues.

Le motif de sa satisfaction ?

Suite à son interpellation, ses cervicales qui le faisait souffrir depuis plusieurs mois auraient été débloquées.

De plus, il aurait été satisfait de ses conditions de détention.

Le compte Twitter de «Police nationale 76» a relayé l'info précisant que l'interpellation à l'origine du déblocage cervicale de ce chanceux s'était produite sans violences.

Quand on peut rendre service... ;)

C.C.



BRETAGNE



David LEVEAU
Secrétaire Régional
Bretagne



UNITÉ SGP POLICE ultra majoritaire en Bretagne

Depuis le congrès de Montpellier en 2015 et la nomination d'Yves LEFEBVRE à la tête d'UNITÉ SGP POLICE-FO, notre organisation syndicale sous l'impulsion du nouveau secrétaire général et de son bureau a su se remobiliser après l'échec de 2014.

Une dynamique de reconquête et de combat a été le moteur de l'organisation ces dernières années, nous conduisant à la date du 6 décembre 2018, et aux résultats que vous connaissez, à savoir le retour d'UNITÉ SGP POLICE en première position.

Nous avons toujours été le fer de lance en ce qui concerne les revendications des policiers, mais aussi dans l'organisation des manifestations nationales, pour défendre le pouvoir d'achat des policiers, en martelant TOUJOURS le même message :

PROTECTION ET RECONNAISSANCE.

La région Bretagne a obtenu des résultats historiques en CAPI, en trustant la majorité absolue avec plus de 50 % des voix, à savoir 828 contre 528 pour ALLIANCE.

Les résultats nous octroient 5 sièges sur 8, faisant de nous, une force incontournable dans le paysage syndical de la CAPI Bretagne puisque, sans UNITÉ SGP POLICE-FO, il ne peut y avoir de Commission Administrative Paritaire Interdépartementale.

Comme vous avez pu le constater, nous n'avons pas attendu longtemps pour faire pression sur le gouvernement et obtenir, seulement 15 jours après notre victoire Nationale, des avancées financières importantes et cela en une seule nuit.

De quoi conforter le choix que vous avez fait le 6 décembre... et les négociations sont loin d'être terminées, je peux vous l'assurer.

Cette victoire est la vôtre, nous vous remercions pour la confiance que vous nous avez accordée, et vous pouvez compter sur nous pour continuer à défendre vos intérêts.



Didier MARTINEZ
Secrétaire Régional
Occitanie-Pyrénées



Majorité retrouvée en Occitanie

C'est dans le contexte exceptionnel des actions gilets jaunes et de l'impact porté aux personnels dans le cadre de la violence extrême des manifestations, des rappels, contraintes et selon une disponibilité maximale, que se sont déroulées les élections professionnelles au sein de la Police Nationale.

À Toulouse, des spécificités atypiques : l'enjeu majeur pour UNITÉ SGP POLICE consistait à reconquérir le leadership de la représentativité syndicale.

En effet, dépassé par Alliance en 2014 et avec une forte concurrence FPIP (3^{ème} organisation en 2014), notre challenge était rendu encore plus compliqué par la consigne de boycott de vote ordonnée par les associations CLIP...

Ainsi, notre campagne a été menée avec acharnement, détermination, nécessitant une implication inédite du bureau 31 et de la région, avec force, argumentation et aussi objective que démonstrative.

Dès lors, au soir du 6 décembre, UNITÉ SGP POLICE 31 remportait victorieusement (avec les seules voix du CEA), la circo de Toulouse, mais aussi la Haute-Garonne, au même titre que Midi-Pyrénées qui basculait à nouveau sur une large majorité UNITÉ SGP, alors que l'Occitanie frôlait la majorité absolue puisqu'elle réalisait plus de 49% de représentativité, reléguant Alliance à 37%.

Dans ce contexte très satisfaisant, caractéristique et révélateur de la confiance et du soutien marqués par nos collègues, lesquels se sont exprimés avec 92% de participation, ces résultats traduisent la réelle et véritable adhésion portée à notre activité syndicale, marquée par d'innombrables actions au quotidien, interventions et initiatives toujours argumentées, relayées, (souvent médiatisées) et suivies d'effets, puisque le savoir-faire et la qualité des dossiers élaborés nous assurent la crédibilité indispensable face à l'administration.

Pour couronner ces résultats significatifs, la Commission de Réforme régionale nous assure désormais l'exclusivité de représentation des Gardiens de la Paix, (2 postes sur 2), ainsi qu' 1 siège Brigadier, 1 siège Chef et un autre Major. Au total, UNITÉ SGP POLICE dispose de 5 sièges et Alliance 3.

Dès à présent, l'ensemble de nos équipes et représentants est en ordre de marche pour vous représenter dignement et efficacement au sein de toutes les instances de la vie paritaire locale, départementale et régionale.

Merci pour votre confiance, notre engagement et notre détermination sont notre force, croyez bien que nous serons à la hauteur et dignes de cette majorité retrouvée.



NANCY



Yves ELFASSY
Président de l'amicale
de la Police de Nancy



Conseil d'administration



Repas Octobre 2018



Remise de cadeaux aux retraités et mutés de l'année

L'Amicale de la Police de Nancy

Une amicale a pour vocation d'établir entre tous ses membres des liens d'amitié, de solidarité et de favoriser entre eux les rapports d'ordre social.

C'est naturellement le cas pour l'Amicale de Nancy qui fêtait en décembre 2018 le centenaire de sa création.

Un petit historique s'impose :

Le 11 décembre 1918, marqués par les séquelles de la grande guerre, 101 policiers de tous grades décident de se regrouper et de créer l'Amicale de Prévoyance des Agents de Police de la ville de Nancy, et elle ajoutera rapidement à son titre celui de société de secours mutuels. Jean JACO est alors élu Président auquel succédera Maxime MOUREAUX

Jean KELLER reprendra le flambeau en 1954, ainsi que Paul BAUER en 1968, Guy KREIN en 1977 et Jacques LAURANT en 1989.

En 2005, sous l'impulsion de Jacques LAURANT, l'Amicale des Policiers en activité, présidée par Jacques BARTH fusionne avec l'Amicale des Policiers Retraités.

Yves ELFASSY est aujourd'hui le président de l'Amicale de la Police de Nancy et ce, depuis 2009.

Forte de ses 375 adhérents, l'Amicale de la Police de Nancy propose de nombreuses activités tout au long de l'année.

Ainsi, deux repas dansants réunissant près de 350 actifs, retraités et bienfaiteurs sont organisés chaque année et remportent à chaque fois un vif succès.

L'amicale organise également la cérémonie qu'elle a créée en faveur des retraités et mutés de l'année (avec le concours du Comité des Œuvres Sociales et de Restauration de l'Hôtel



de Police de Nancy), au cours de laquelle elle offre un cadeau à chaque retraité et un souvenir de son passage à Nancy à chaque muté, le tout suivi par un buffet c a m p a g n a r d accompagné du

verre de l'amitié.

Sorties thématiques, séances de cinéma à tarifs négociés, cadeau à l'occasion d'un mariage ou d'une naissance, garantie obsèques, présence de porte-drapeaux pour rendre les derniers honneurs à ses membres, tarifs concurrentiels consécutifs à notre partenariat avec une association de Comités d'Entreprises et Amicales sont autant d'opportunités proposées aux adhérents.

../..

L'Amicale de la Police de Nancy existe et perdure grâce à nos adhérents que nous remercions de la confiance qu'ils nous accordent, et elle ne peut fonctionner que grâce au concours bénévole des membres de son conseil d'administration dont nous devons également saluer l'investissement au service de tous.

Plus ancienne amicale de la police nationale, celle de Nancy incarne la volonté de préserver le lien intergénérationnel entre actifs et retraités de la police.

Selon l'adage qui dit que **«nous avons été ce que vous êtes et vous serez ce que**



nous sommes», l'Amicale de la Police de Nancy compte poursuivre encore longtemps sa vocation à créer et proposer de nombreux instants de convivialité,

de partage et d'amitié entre actifs et retraités issus de tous corps, de tous grades et de toutes générations.



POITIERS



Alain PISSARD
Secrétaire Régional
Poitou-Charentes



12 ans d'une interminable procédure judiciaire pour confirmer la légitime défense...

La nuit du 13 au 14 août 2007, Jocelyn, brigadier-chef OPJ au quart de nuit à Poitiers, marié 3 jours auparavant et en congés, remplace au pied levé son collègue officier pour lui rendre service.

Vers 1h45, les policiers sont requis pour un forcené qui vient de frapper violemment et mordre sa compagne devant ses enfants et qui jette son mobilier dans la rue.

Rapidement sur place, les policiers tentent d'établir le dialogue pour ramener l'individu à la raison, sans succès. Ce dernier, fortement alcoolisé, les insulte et les menace de mort à de nombreuses reprises.

Il se hisse par la fenêtre à l'étage supérieur où il frappe sa voisine et la menace avec un couteau pris sur place. La jeune femme parvient à s'enfuir en laissant entrer les collègues de la BAC dans le logement. Immédiatement l'individu se rue sur eux couteau à la main. Ils parviennent, in-extremis, à refermer la porte pour se protéger tandis que l'individu assène frénétiquement des coups de couteau dans la porte. Pris au piège dans l'appartement, le forcené parvient à monter sur le toit et continue à menacer de mort les policiers en se passant un couteau sous la gorge. Il parvient à s'échapper par les toits.

../..

Jocelyn prend la direction des recherches après avoir requis les Pompiers, le SAMU, le Commissaire et le Procureur de permanence.

Après près de deux heures de recherche dans le vieux centre historique de Poitiers, des traces de sang mènent Jocelyn et son équipe dans une cour intérieure à peine éclairée.

Jocelyn et un autre collègue se positionnent en sécurisation, arme à la main tandis que deux autres collègues progressent avec leur Maglite et leur tonfa. Un collègue s'approche d'une voiture garée au fond de la cour et éclaire l'arrière.

La suite ne prend que 5 secondes : « Il est là ! » prévient le collègue, puis intime « Sors de là ! Sors de là ! ». C'est alors que l'individu bondit les bras en avant sur le collègue qui a juste le temps d'esquisser un mouvement de protection avec sa lampe. Jocelyn crie « Bouge pas ! Bouge pas ! » et tire une fois en direction de l'individu persuadé qu'il vient de poignarder son collègue. L'homme s'écroule, touché à l'abdomen et l'aorte... Malgré l'intervention immédiate du SAMU, l'hémorragie est fatale...

La machine judiciaire se met alors en route. Les lieux sont figés et les constatations montrent que l'individu n'avait pas de couteau. Il sera retrouvé, le surlendemain, un poing américain sur les toits par les enquêteurs.

La PJ et l'IGPN sont saisis. Le parquet fait ouvrir une information judiciaire.

Les nombreux témoins et victimes sont entendus et la légitime défense est établie, sauf pour le père de l'individu, un chirurgien parisien à la retraite, qui va s'acharner durant presque 12 ans, avec ses réseaux et son aisance financière, via ses avocats et via les médias, à vouloir démontrer que son fils a succombé à une bavure policière.

Le père ira jusqu'au bout, au préjudice de notre collègue Jocelyn, excellent policier, depuis toujours reconnu pour ses qualités professionnelles et managériales.

Jocelyn n'a jamais été placé en garde à vue, ni suspendu et a bénéficié du statut de témoin assisté tout au long de cette interminable procédure dont l'avocat général dira qu'il n'a jamais vu un dossier aussi « fouillé et approfondi » en assises.

► En février 2010, un non-lieu est requis par le parquet mais la partie civile parvient à obtenir des actes complémentaires. L'information judiciaire est rouverte.

► En février 2013, alors que plusieurs juges d'instructions se sont succédés sur le dossier, une ordonnance de non-lieu est rendue.

► En février 2014, la chambre de l'instruction de la cour d'appel de Poitiers confirme le non-lieu.

► En septembre 2015, saisie par le père de l'individu, la cour de cassation de Bordeaux annule le non-lieu sur le fondement d'une disproportion.

► En août 2017, la chambre de l'instruction de Bordeaux confirme le renvoi aux assises de notre collègue qui est mis en accusation pour violences volontaires avec arme ayant entraîné la mort sans intention de la donner.

Le pourvoi en cassation de Jocelyn restera sans effet. Il a donc été jugé par la cour d'assises de Bordeaux du 11 au 15 février 2019.

5 jours de procès durant lesquels une centaine de policiers poitevins se sont succédés avec le soutien de notre organisation syndicale et de la DDSP 86.

5 longues journées durant lesquelles la légitime défense ainsi que le professionnalisme, la rigueur de Jocelyn ont été démontrés par tous les témoignages, des victimes, des enquêteurs et des experts.

Dans son réquisitoire, qui était en réalité une plaidoirie, l'avocat général a démontré la légitime défense, requis l'acquittement et conclu en disant que Jocelyn n'avait rien à faire dans une cour d'assises.

Le verdict ne faisait aucun doute :

Jocelyn a été ACQUITÉ !

Cette affaire est emblématique des risques du métier de policier vis-à-vis du recours à l'usage de l'arme de service.

Elle illustre la nécessité de recourir à une juridiction spécialisée pour toutes les affaires d'usage de l'arme en service.

Ceci pour éviter que 2 secondes de la vie d'un flic soient disséquées durant près de 12 ans sous la pression des prestigieux avocats d'une famille prête à tout pour réhabiliter son honneur.

Cette affaire illustre également la nécessité d'obtenir un statut protégé garantissant l'anonymat des policiers victimes ou mis en cause, car, durant ces 12 ans, le nom de notre collègue a été régulièrement donné en pâture dans les médias par la famille du décédé.

Durant ces 12 longues années, cette affaire a causé des dégâts considérables dans la vie privée de notre collègue Jocelyn, pour lui-même et son entourage.

La justice vient de le blanchir mais ces dégâts ne seront malheureusement jamais réparés !

Une seule mesure est possible : invoquer le droit à l'oubli numérique... Pour qu'on ne puisse plus trouver trace de cette affaire sur internet...

Nous le disons : Plus jamais ça !!!



RENNES



Magali MARQUER
Secrétaire Départementale
Ille et Vilaine



À la reconquête des Quartiers Républicains à RENNES

Le 8 février, nous apprenions par la presse que la ville de Rennes faisait partie des 17 nouveaux quartiers pouvant espérer l'arrivée de renforts pour le quartier de **Maurepas**.

Après une audience auprès du Directeur Départemental de la Sécurité Publique d'Ille et Vilaine, nous sommes tous dans l'attente du nombre exact de fonctionnaires dédiés à cette entité et au nouveau QRR sur Maurepas. Des annonces du ministre nous laissent l'espoir d'obtenir un renfort de 10 à 25 effectifs, sachant que notre EDFA de 2018 était de -5 policiers sur la capitale bretonne.

Ces renforts seront un appel d'air aux effectifs rennais déjà en place.

À ce jour, nous comptons beaucoup de malades, d'indisponibles, etc...

Le mouvement des gilets jaunes a créé un sentiment de fatigue extrême, chez tous les collègues mais surtout dans les unités de maintien de l'ordre : CDI, BST, BAC.

Mais nous n'oublions pas non plus les unités satellites comme le GSP et tous les fonctionnaires rappelés en renforts pour suppléer les collègues de terrain qui pourront espérer voguer vers d'autres horizons.

Concernant ce Quartier de Reconquête Républicaine, nous avons sollicité un turn-over

avant l'arrivée des nouveaux, ce qui nous paraît essentiel, beaucoup de nos collègues étant depuis trop longtemps dans certaines unités.

Nous avons également émis le souhait que les collègues soient consultés s'il y a création d'une unité pour ce QRR.

Des groupes de travail pourraient être créés afin que chacun puisse apporter sa pierre à l'édifice, et participer à la création du socle commun de cette nouvelle entité, une réelle participation à sa future vie professionnelle.

Nous espérons ainsi, que la mise en place du cycle horaire pour cette nouvelle unité sera favorable à la majorité des collègues (nous ne doutons pas que le cycle journée forte est plébiscité par nos collègues). Nous serons évidemment un point d'appui en apportant un œil expert sur la mise en place de ce dernier.

La mise en place de la vacation forte permettrait de résoudre le problème des dimanches et jours fériés, afin d'aider les brigades de roulement.

Aujourd'hui, elles sont les seules à devoir répondre aux appels 17 police secours.

Afin de soutenir la brigade, par solidarité, la BAC et la BST effectuent des missions qui ne leurs sont pas dévolues. Il est temps de trouver une solution durable dans l'intérêt du service public.

Sujet à suivre donc...

BRIGADE NAUTIQUE DE LA DDPAF MAYOTTE :

UN SERVICE UNIQUE

SITUATION :

La brigade nautique de Mayotte est située au sein des bâtiments de la DDPAF sur la commune de Pamandzi en petite terre. Elle y dispose de bureaux pour les équipages et les mécaniciens nautiques ainsi que d'espaces de stockage pour le matériel et les consommables nécessaires à proportionnalité de cette unité. Les intercepteurs sont quant à eux amarrés au port de Dzaoudzi (en petite terre également) et de là sont à même de se projeter sur l'ensemble de la zone à couvrir dans le cadre de la lutte contre l'immigration clandestine en mer.

PRÉSENTATION :

La « nautique » est uniquement composée de titulaires du CEA ayant tous à minima la qualification d'équipier nautique après avoir satisfait aux tests de pré-sélection et participé à la formation obligatoire à l'intégration de cette unité.

Devant couvrir des plages d'alerte de 12 heures imposées par le PCAEM (Poste de Commandement de l'Action de l'État en Mer), la brigade nautique s'est organisée en deux groupes, assurant sur un cycle 3/3, les vacations de jours tout autant que celles de nuits.

MISSIONS :

Dans le cadre de l'action de l'État en mer, la brigade nautique de la DDPAF Mayotte est engagée au même titre que les moyens nautiques des douanes, de la gendarmerie maritime et de la marine nationale, sur toutes les missions prescrites par le PCAEM. Il en va principalement de l'investigation d'échos radar pouvant déboucher sur l'interception d'un « kwassa kwassa » (embarcation de clandestins), ou sur l'assistance à une embarcation en



Alexandre ADAM
Secrétaire Régional
Mayotte

difficulté. Il arrive d'ailleurs fréquemment qu'il s'agisse des deux cas de figure à la fois.



Des missions secondaires sont également de la compétence de cette unité, le contrôle transfrontalier des plaisanciers (surtout des voiliers), les escortes, la police des pêches... celles-ci restant cependant très marginales, la vocation première de la brigade nautique de la DDPAF Mayotte étant la lutte contre l'immigration clandestine.

../..



décidé par la marine nationale en charge du PCAEM. Ce mode de fonctionnement et ce cycle de travail semblent les plus adaptés pour les fonctionnaires de la PAF ayant à se conformer au cadre imposé par une autre administration. De plus, ce particularisme permet aux collègues de la « nautique » de pouvoir alterner navigation de nuit comme de jour et

Sur un point de vue plus administratif, tous les fonctionnaires de la brigade nautique participent à l'entretien, aux réparations et à l'assistance des mécaniciens nautiques intervenant sur les bateaux. Ces missions de soutien dans le cadre de la bonne marche de l'unité peuvent représenter à certaines périodes la quasi-totalité des heures de vacation, c'est un aspect méconnu du travail en brigade nautique mais pourtant indispensable à son bon fonctionnement.

Enfin, la partie la plus physique des missions reste les manipulations visant à sortir de l'eau et à remiser avant destruction, toutes les embarcations interceptées en mer et ayant servi à l'immigration irrégulière. Il s'agit là encore d'un aspect moins connu du travail mais toujours nécessaire.

EFFECTIFS, MOYENS :

Comprenant actuellement 22 collègues allant du grade de gardien de la paix à celui de major de police, l'unité nautique fonctionne en deux groupes se divisant eux-mêmes en fonction des besoins en deux sous-groupes. Cette organisation permet d'assurer une permanence 24h/24 conforme au planning d'alerte établi par le PCAEM et mettant à contribution tous les acteurs de l'action de l'État en mer.

Les collègues sont donc amenés à assurer leurs périodes d'alerte de jour comme de nuit, alternativement en fonction du positionnement

ainsi maintenir leurs capacités à intervenir dans toutes les conditions. Compétence cruciale pour satisfaire aux missions dont ils ont la charge.

En termes de moyens, la brigade nautique est dotée de deux intercepteurs semi-rigides équipés chacun de deux moteurs de 300 chevaux. Ces navires sont cependant en cours de remplacement, l'un d'entre eux, en fin de vie, ayant laissé place, fin 2018, à un bateau de la marque « Zodiac-Milpro ». Baptisé « Mwamba » et signifiant « barrière de corail »



en mahorais, cet intercepteur d'une longueur de 11 mètres est équipé de deux moteurs Yamaha de 350 chevaux chacun. Pouvant emporter 900 litres de carburant, il est capable de passer les 50 nœuds en intervention, ce qui va s'avérer un élément déterminant pour les/..



collègues de la nautique devant faire face à une immigration illégale s'adaptant sans cesse aux moyens engagés contre elle.

Le bureau UNITÉ SGP POLICE Mayotte se félicite de l'arrivée de ce nouvel intercepteur. Il s'agissait là d'une des principales revendications de notre organisation syndicale, celle-ci ayant été inscrite dans le plan sécurité Mayotte (mesure 24). Le renouvellement des moyens n'est cependant pas terminé et nous resterons vigilants quant à la bonne réception courant 2019 d'un bateau supplémentaire du même type que le « Mwamba » et qui devrait porter le nombre d'intercepteurs parfaitement opérationnels à trois dans les mois qui viennent.

INTÉGRER LA BRIGADE NAUTIQUE :

Le recrutement en vue d'intégrer la brigade nautique se fait uniquement parmi les fonctionnaires du CEA de la DDPAF Mayotte. Une affectation au sein de cette direction sur l'île est donc le premier prérequis.

Des tests de pré-sélection visant à évaluer les capacités et la motivation des fonctionnaires, sont organisés plusieurs fois par an par la cellule formation et les formateurs nautiques. Ces tests se composent d'une épreuve physique chronométrée et d'un entretien. Le parcours chronométré débute par une course à pied jusqu'au ponton, suivi d'une mise à l'eau dans le but d'aller secourir une personne à la nage et la ramener au bord. Enfin l'épreuve se

termine par une apnée sous le bateau après tous ces efforts. Les candidats ayant passé ce parcours chronométré sont ensuite reçus pour un entretien individuel afin d'écouter leurs motivations et de s'assurer qu'ils sont sensibilisés à toutes les dimensions que revêt une affectation au sein

de la brigade nautique.

Une fois les résultats des tests connus, les fonctionnaires retenus doivent suivre la formation « équipier » de la brigade nautique, laquelle constitue l'entraînement de base de tout membre d'équipage d'un intercepteur de la DDPAF Mayotte. Cette formation équipier, d'une durée de trois semaines, alterne enseignement en salle et exercice pratique en mer, à raison d'une semaine de théorie puis deux semaines de pratique. Assurée par deux fonctionnaires du CEA, cette formation ne comprend jamais plus de dix personnes, en raison des contraintes matérielles (un seul intercepteur devant être immobilisé deux semaines pour chaque session de formation), mais également parce qu'un temps minimum de formation doit être individualisé (manœuvres, navigation...).

Sans être exhaustif, le contenu de la formation « équipier nautique » vise à enseigner les bases de la navigation (marées, signalisation, réglementation, manœuvres...). Elle doit permettre la bonne appréhension des intercepteurs par les stagiaires (nomenclature, sécurité, caractéristiques, entretien...) et enfin présenter les techniques d'intervention dans le cadre de l'interception d'embarcations de clandestins ou d'assistance en mer./..



Lors de ces trois semaines de formation, les stagiaires font l'objet d'une évaluation continue, un examen final sanctionnant tout de même l'ensemble des trois semaines réalisées.

Les fonctionnaires ainsi titulaires de la qualification d'équipier nautique n'intègrent cependant pas directement cette unité. En effet, le renouvellement des effectifs de la brigade nautique étant le fruit d'une rotation en fonction des départs, il est nécessaire d'attendre qu'un poste se libère pour obtenir son affectation dans l'un des groupes.

À minima une année après avoir intégré la brigade nautique, les équipiers peuvent prétendre à suivre la formation de chef de bord d'un intercepteur. Pas de test de pré-sélection pour la participation à cette formation, les candidats sont retenus en fonction de leurs états de service en tant qu'équipier, de leurs capacités et de

leur motivation notamment. Il s'agira pour eux de suivre une nouvelle formation de trois semaines, toujours dispensée par les formateurs nautiques de la DDPAF et dont le but sera d'approfondir leurs connaissances. La formation « chef de bord » vise à leur permettre d'acquérir les réflexes et bonnes pratiques nécessaires au commandement d'un bateau engagé dans la lutte contre l'immigration irrégulière. Son contenu comprend une grande part de rappels en réglementation, navigation..., d'un niveau similaire au permis hauturier. Cette formation prend également une

dimension formation continue des équipages de la brigade nautique. En effet, les chefs de bord dont la qualification est, elle-même, soumise à recyclage tous les deux ans, ont pour rôle central d'assurer la formation continue des équipiers. Pour cela, une certaine pédagogie leur est nécessaire et ils doivent être à même d'entraîner aux manœuvres et aux interventions tous les équipiers à tous les postes pouvant être occupés sur le bateau.





Yann BASTIÈRE
Réfèrent National
Investigation



LOI JUSTICE 2018-2022 : Une grande déception

En octobre 2017, le Président de la République promettait une vraie simplification pénale, réforme tant attendue par les enquêteurs. Après maintes consultations auprès des acteurs de terrain, auxquelles UNITÉ SGP POLICE participait (commission BEAUME-NATALI), en avril 2018, le Gouvernement déposait un projet de loi de programmation et de réforme pour la justice 2018-2022. Le titre IV nous intéressait tout particulièrement, regroupant les dispositions portant simplification et renforcement de l'efficacité de la procédure pénale (art. 26 à 42).

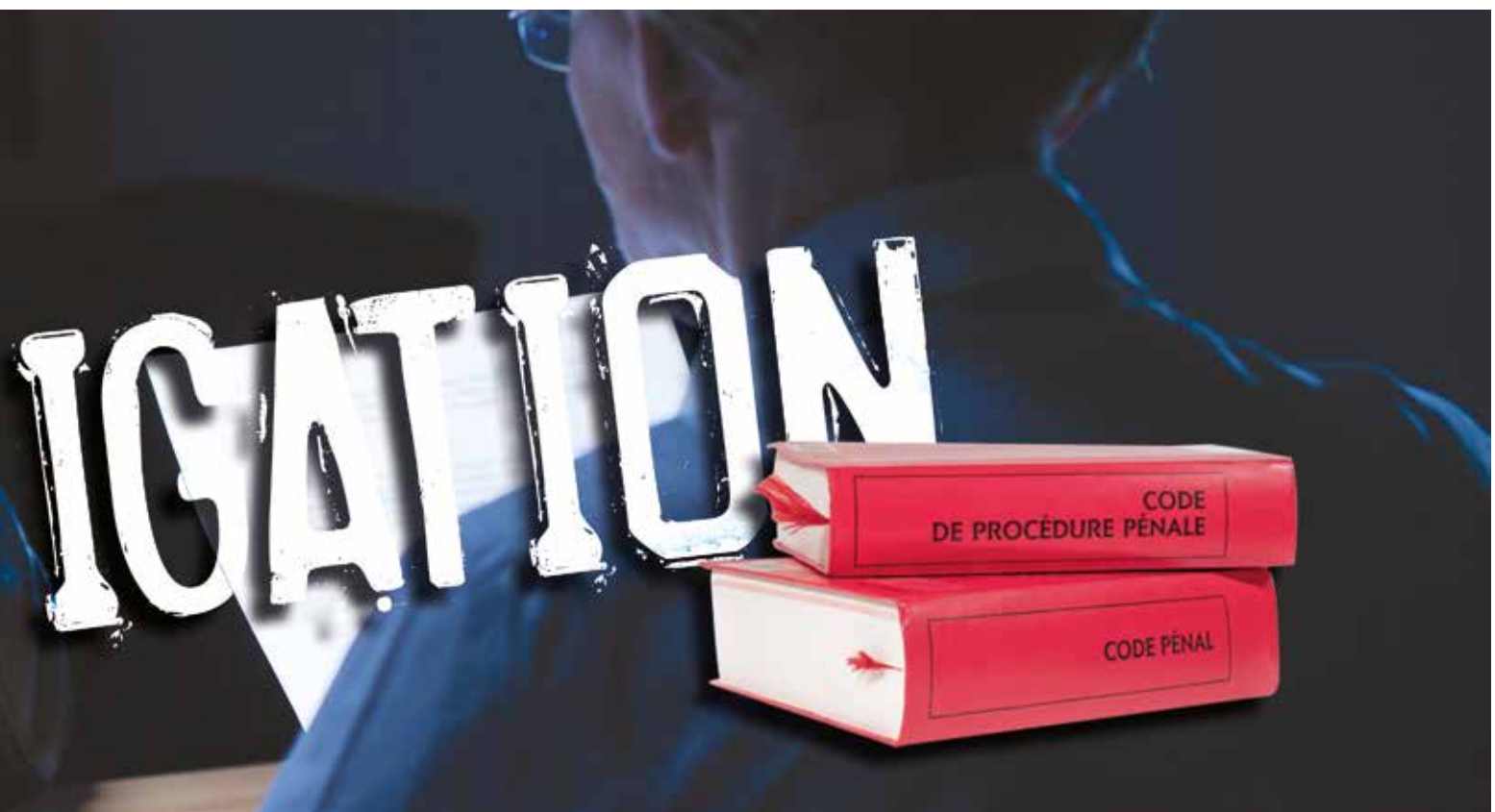
L'un des objets avoué de ce projet de loi était de « simplifier la procédure pénale pour la rendre plus efficace, en retenant des mesures pragmatiques et issues des constatations de terrain, en simplifiant chaque phase de la procédure pour alléger le travail quotidien des enquêteurs ».

Que d'espoirs déçus à la lecture de ce texte !!! Malgré les déclarations d'intentions, et à l'exception de quelques mesurette, rien pour améliorer le quotidien des O.P.J.

Le 15 Octobre 2018, UNITÉ SGP POLICE était reçu à la Commission des Lois de l'Assemblée Nationale par son Vice-Président, M. Didier PARIS, rapporteur de cette loi, afin de donner son avis sur ce texte et d'apporter la contribution issue de nos rangs, les « ouvriers de la procédure pénale ». Si nous reconnaissons quelques petites avancées, UNITÉ SGP POLICE déplorait le peu d'évolutions notables pour le quotidien des enquêteurs de la Police Nationale, et notamment en ce qui concerne le dénominateur commun à tout Officier de Police Judiciaire : la Garde À Vue !!!

Alors qu'UNITÉ SGP POLICE avait fait de la G.A.V. son axe principal de réforme de la procédure pénale du quotidien, avec des propositions fortes notamment sur les durées et la fin des notifications de prolongation si chronophages, la loi ne faisait que rendre de nouveau facultative la présentation à magistrat en cas de prolongation... **Quelle révolution !!!**

../..



Après de longs mois d'amendements et de débats au Parlement, la loi Justice 2018-2022 a fini par être votée le 23/01/2019, mais comme souvent, la montagne a accouché d'une souris, en tout cas pour les enquêteurs que nous sommes. Nous ne pouvons noter que quelques retouches ou dépoussiérages d'articles du C.P.P. (art. 18, 53, 76 ou 78) qui n'amélioreront qu'à la marge le quotidien de chacun d'entre vous. UNITÉ SGP POLICE se félicite toutefois de la mise en place de l'amende forfaitaire délictuelle pour certaines infractions, et notamment l'usage de stupéfiant, ce qui devrait alléger le volume de dossiers de certains.

Les O.P.J., premiers maillons du procès pénal, grands oubliés de la Loi Justice 2018-2022

Le rapporteur de cette loi et la Garde des Sceaux ont reconnu qu'il s'agissait là, que d'une première étape avant un travail de fond sur le Code... qui devrait prendre plusieurs années. Le Gouvernement et le Législateur n'ont pas voulu prendre en compte le malaise au sein des rangs des policiers affectés en Investigation, qu'ils soient en service de Quart, en S.A.I.P. , en Sûreté Départementale ou en Office Central à la D.C.P.J. L'urgence était pourtant réelle, plusieurs députés de tous bords reconnaissant lors des débats, que les Officiers de Police Judiciaire se trouvaient de plus en plus démunis pour affronter la complexité de la Procédure Pénale. Est-ce une cause de la crise des vocations qui frappe les services d'investigation ?

Le métier d'enquêteur judiciaire toujours aussi compliqué et démotivant

UNITÉ SGP POLICE va poursuivre son travail et continuer d'être une force de proposition à part entière. Notre Administration doit reconnaître les contraintes qui pèsent chaque jour un peu plus sur ses O.P.J. en créant notamment une N.B.I. spécifique. À défaut, la perte des compétences va se poursuivre, voire s'accélérer.

RENSEIGNEMENT



Cyril JEANNIN
Réfèrent National
Renseignement Territorial



Le travail des Spotters

Dans cet article, **UNITÉ SGP POLICE-FO** a souhaité mettre à l'honneur le travail des Policiers, appelés « Spotters », dans la mission de lutte contre le hooliganisme lors des manifestations sportives, et plus particulièrement les matchs de football.

Bien évidemment, ces policiers physionomistes ne sont pas les seuls policiers à lutter contre toutes les formes de violences au sein des stades, ils ont cependant la particularité de suivre « leur » équipe à l'occasion de tous ses matchs y compris en déplacement.

PRÉAMBULE

En France, les manifestations sportives ont fréquemment été émaillées d'incidents. À l'époque pour les pouvoirs publics « ils paraissaient sporadiques et contrôlables ».

Il faudra attendre le début des années 1990 pour que la France décide enfin de lutter sérieusement contre le hooliganisme et sanctionner les comportements déviants dans les stades.

L'ÉVOLUTION LEGISLATIVE DE LA LUTTE CONTRE LE HOOLIGANISME

C'est la loi Alliot-Marie du 6 décembre 1993, relative à la sécurité des manifestations sportives qui a vu le jour après l'agression d'une rare violence, filmée en direct, d'un officier CRS par des hooligans, supporters du kop de Boulogne, lors du match PSG-CAEN, le 28 octobre 1993, dans les gradins du parc des Princes.

Après ce fait sans précédent, la France s'est dotée au fil du temps d'un arsenal répressif permettant entre autres dès 1993, aux juridictions de jugement de prononcer des Interdictions Judiciaires de Stade (IJS) (5 ans maximum) en peines complémentaires à l'encontre de supporters poursuivis pour des infractions commises dans des enceintes sportives.

En 2006 la législation s'est renforcée, permettant au Préfet, d'interdire à un individu l'accès à une enceinte sportive (interdiction Administrative de Stade (IAS) (portée aujourd'hui à trois ans en cas de récidive) ainsi que la possibilité pour le 1er Ministre de dissoudre par décret une association de supporters.

Depuis 2011, la loi LOPPSI 2 du 14 mars 2011 donne pouvoir au Ministre de l'intérieur d'interdire par décret, le déplacement, individuel ou collectif, de personnes se prévalant de la qualité de supporter d'une équipe, ou se comportant comme tel, sur une manifestation sportive, et dont la présence est susceptible d'entraîner des troubles graves à l'ordre public.

Enfin, à quelques semaines de l'Euro 2016, les députés ont voté une énième proposition de loi.

Une des principales dispositions, par ailleurs très contestée par l'Association Nationale des Supporters (ANS), donne désormais aux organisateurs de manifestations sportives, le pouvoir « de refuser ou annuler la délivrance de billets ou de cartes d'abonnement et refuser l'accès à des personnes qui présentent un danger pour la sécurité au sein d'une enceinte sportive ».



Sur le terrain, ce sont en règle générale, des agents du RT (Renseignement Territorial) qui prennent la « casquette » de « Spotters ». Ils sont chargés d'évaluer, anticiper, prévenir, identifier et effectuer le suivi des personnes qui ont été condamnées pour des infractions pénales péri-sportives et qui font l'objet d'interdictions judiciaires ou administratives de stade.

Ces femmes ou hommes que l'on pourrait penser « de l'ombre », exercent aussi bien en milieu ouvert que fermé. Ils sont affectés dans des unités intitulées « Unité de lutte contre le hooliganisme » des SDRT (département), SRRT (région) ou SZRT (zone de défense) des villes dont les clubs évoluent en Ligue 1, Ligue 2, voire même les deux premiers clubs de Nationale 1.

La mission du Spotter consiste particulièrement à l'évaluation des risques relatifs à une rencontre sportive (en général de niveau professionnel parfois amateur selon le risque) entre l'équipe locale et l'équipe visiteuse. Ceci requiert une certaine mémoire du service dans lequel œuvrent les Spotters, c'est à dire l'exploitation du renseignement recueilli et formalisé lors des précédentes saisons.

Pour parfaire leur évaluation, les agents jonglent entre l'exploitation des sources humaines et techniques, les rencontres avec des contacts, la consultation de fichiers administratifs, tout en assurant une veille internet sans relâche.

Tous les éléments recueillis permettront d'estimer en amont, le nombre de personnes susceptibles de se déplacer, de déterminer les heures d'arrivée, les moyens de locomotion utilisés pour se transporter dans les villes d'accueil ainsi que l'état d'esprit des supporters.

L'évaluation du risque passe aussi par la détermination du profil du supporter qui va assister à une rencontre sportive. Il ne s'agit pas pour le policier de classer un individu ou groupe dans une case mais plutôt de l'assimiler à un type pour adapter sa communication, son approche, son attitude voire son intervention et organiser ainsi un service de sécurité optimal.

TYPLOGIE DU SUPPORTER

- Le supporter classique, il se déplace en famille ou amis de façon ponctuelle ou régulière et se comporte comme un spectateur satisfait ou mécontent du résultat de son équipe. Il délaisse le stade quand il trouve le jeu de mauvaise qualité.
- Le supporter traditionnel, abonné qui adhère à une association de supporters proche du club et développe une vision consensuelle du football. Il s'efforce de nouer des liens conviviaux avec les supporters adverses.
- Le supporter « Ultra » dont l'aspiration est de profiter du spectacle et faire le spectacle dans les tribunes avec une nouvelle forme de soutien, les tifos. Le mouvement « Ultra » intègre une notion de territoire en défendant sa ville et son stade face à un groupe « Ultra » adverse. La confrontation se fait à travers l'ambiance entre les tribunes et il arrive parfois qu'elle se fasse de manière violente lors de rencontres « physiques ».
- Les Hooligans qui forment des bandes informelles qui se centrent sur la recherche de la violence.

Le recoupement des informations permettra de fournir des renseignements précis au directeur du service d'ordre (DSO) qui pourra anticiper les arrivées de supporters, les encadrer de façon optimale en évitant les face à face et les « fights » qui auraient pu être programmés.

Le « Spotter » ne se limite pas à la seule analyse fine en amont de la rencontre sportive, c'est un flic de terrain qui assiste aussi à toutes les rencontres à domicile et se déplace à l'extérieur (pour les matchs considérés à risques seulement).

Avec réactivité, il pourra apporter son aide dans l'identification et la désignation des auteurs de trouble auprès des Sections d'Intervention Rapide (SIR).

MIEUX VAUT TARD QUE JAMAIS :

Jusqu'en 2009, le « Spotter » était livré à lui-même, il s'est construit tant bien que mal un maillage territorial national lui permettant d'échanger le renseignement avec ses homologues.

À la demande insistante de la Ligue de Football Professionnel (LFP), la Division Nationale de Lutte contre le Hooliganisme (DNLH) a été créée. La DNLH est un outil de pilotage et de coordination permettant d'avoir une cohérence au niveau national, notamment au niveau de l'action, permettant un suivi précis des supporters lors des déplacements, par les agents du RT sur l'ensemble du territoire national.

Elle peut activer des « Spotters » dans le suivi et la détection des supporters risques.

L'objectif est de centraliser l'information, anticiper l'événement et de ne pas seulement rétablir l'ordre public. En cas de commissions d'infractions lors des manifestations sportives, l'objectif devient la mise en œuvre du triptyque « Identification – Interpellation – Sanction ».

MISSIONS DE LA DNLH

- Mieux coordonner les capacités de renseignement avec les acteurs responsables de la sécurité sur le terrain.
- Mieux identifier les cas individuels à risques afin de pouvoir les interpellier et les sanctionner, non seulement au plan administratif, mais aussi judiciaire.
- Apporter aux Préfets et aux Directeurs Départementaux de Sécurité Publique un appui renforcé en termes d'organisation des dispositifs d'ordre public et d'identifications.

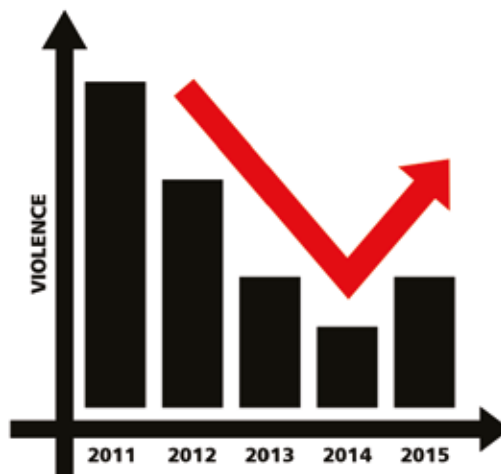
LE CONSTAT :

Les moyens mis en œuvre par le Ministère de l'Intérieur, sous le pilotage et la coordination de la DNLH, ont permis d'appliquer avec efficacité l'arsenal juridique et administratif à l'encontre des supporters violents.

Pour autant, bien que le renforcement des mesures destinées à lutter contre le hooliganisme a bien permis d'enrayer la progression de la violence (net recul des actes de violences entre 2011 et 2014), la saison footballistique 2014-2015 a été marquée par une hausse de près de 20% au cours des championnats de Ligue 1 et de Ligue 2.

Dès lors, la politique répressive suivie, fait débat et certaines critiques n'hésitent pas à affirmer que « La France ne connaît pas ses supporters ».

À l'instar de la dénomination choisie, DNLH (Division Nationale de Lutte contre le Hooliganisme), elles dénoncent une certaine confusion qui régnerait aux yeux des pouvoirs publics entre la sémantique des hooligans et les supporters « Ultra » ; En notant que « la plupart des interdictions de stade sont prononcées après l'utilisation d'engins pyrotechniques, états d'ivresse ou possession de produits stupéfiants » et que le « hooligan est rare en France ».



Il convient de préciser qu'en comparaison à d'autres pays Européens, la France n'est pas trop impactée par le hooliganisme au sens sociologique du terme et que quelques groupes font l'objet d'un suivi, sans toutefois réellement se développer sur le territoire. Cependant, bien que le travail acharné des « Spotters » ait été un frein à la radicalisation de supporters, il n'est

pas rare de constater des débordements violents comme des « fights » en dehors des stades.

La violence s'étant éloignée des enceintes sportives, permettant le retour des familles, les forces de l'ordre se concentrent davantage sur l'introduction de fumigènes ou d'engins pyrotechniques (pétards et bombes agricoles) et poursuivent la lutte contre les infractions à caractère racistes, xénophobes et homophobes.

LES MOYENS DU SPOTTER

Le « Spotter » est généralement un agent du Renseignement Territorial qui travaille régulièrement les week-ends et effectue de nombreux déplacements sur le territoire national ainsi qu'à l'international pour les matchs en coupe d'Europe.

Ses outils de travail sont très limités et il est regrettable qu'aucune formation spécifique ne soit mise en place pour qu'il mène à bien ses missions. Cette carence de formation continue laisse place à des pratiques de travail différentes d'un département à l'autre.

Aussi, il n'est pas rare qu'il soit employé à d'autres missions de renseignements qui ne concernent pas sa spécificité.

LES REVENDICATIONS UNITÉ SGP POLICE

UNITÉ SGP POLICE revendique une dotation matérielle spécifique : smartphone avec forfaits data 4G (pour la surveillance des réseaux sociaux), ordinateur portable pour la rédaction de notes en déplacement, budget fonctionnement pour entretenir le réseau relationnel, prime d'habillement (costume, cravate) pour les réunions officielles (Préfecture, UEFA...)

Le « Spotter » doit avoir accès : au LRPPN, TAJ sans restriction, au DPAA et à l'AGEC National sans autorisation des zones concernées.



Avantage Spécifique d'Ancienneté

UNITÉ SGP POLICE suscite une proposition de loi qui sera présentée à l'Assemblée Nationale

L'avantage spécifique d'ancienneté (ASA) a été institué au profit des fonctionnaires de l'État, policiers et des militaires de la gendarmerie nationale « affectés dans un quartier urbain où se posent des problèmes sociaux et de sécurité particulièrement difficiles » pendant une durée au moins égale à trois ans consécutifs.

Ils ont droit, pour le calcul de l'ancienneté requise au titre de l'avancement d'échelon, à un avantage spécifique d'ancienneté qui se traduit en **nombre de mois, mais également par une mutation prioritaire, dont les critères sont toujours en pourparlers avec les organisations syndicales.**

Dans la police nationale, **l'arrêté du 17 janvier 2001, qui a depuis été rendu illégal par le conseil d'État en 2011, ouvrait l'ASA aux agents affectés en région parisienne.**

Ce n'est qu'en 2015 que l'administration modifie le principe d'éligibilité, en ouvrant cet avantage à **161 Circonscriptions de Sécurité Publique (CSP)**, tout en écartant de nombreuses directions et services (CRS, PAF, SD, etc..), ainsi que la moitié des policiers franciliens, jusqu'alors bénéficiaires de la mesure.

Les technocrates de la place Beauvau produisent alors un arrêté sur la base de critères liés à plusieurs taux « de délinquance, de violences crapuleuses, d'outrages et rébellions et de violences urbaines ».



Malgré un recours déposé par notre organisation syndicale, **le Conseil d'État** confirmait la légalité de l'arrêté, tant sur les critères d'éligibilité, que sur l'aspect restrictif qui réserve aux seuls agents affectés dans l'une des 161 CSP, le bénéfice de l'ASA.

Toutefois une recommandation du Conseil d'État, suggérait la modification de la loi en vigueur, et

ainsi d'envisager de rendre éligible l'ASA à un plus grand nombre de policiers.

C'est dans ce contexte juridique, qu'**UNITÉ SGP POLICE a saisi les groupes parlementaires et le ministre de l'Intérieur**, afin qu'un projet ou qu'une proposition de loi émane du gouvernement ou des législateurs.

À ce stade des travaux, un groupe parlementaire a présenté une première proposition de loi, reprenant fidèlement l'ossature de notre projet (cf courrier transmis aux parlementaires). Désormais le cheminement législatif suit son cours...

Pour autant, cette démarche législative n'écorne en rien **notre volonté de poursuivre l'administration sur la voie du contentieux**, et notamment celle de la prescription quadriennale.

En effet, après avoir écarté nombre de policiers du bénéfice de l'ASA, en fonction de leurs services d'affectation hors CSP, l'administration vient de décider d'opposer la prescription quadriennale y compris aux policiers disposant d'un jugement pourtant protecteur d'une telle mesure.

Les services juridiques du ministère de l'Intérieur considérant que ces jugements ne portent pas sur l'existence ou le montant de la créance..... Enfin c'est leur point de vue !

Ces agissements intolérables sont **des comportements scandaleux de l'état vis à vis des policiers**, qu'il a pourtant déjà injustement privé de l'ASA pendant plus de vingt ans. Notre ministère de tutelle tente à présent de spolier les rappels de traitement qui reviennent de droit à nos collègues.

Face à cette nouvelle provocation, nous invitons les agents concernés par une mesure de prescription quadriennale à attaquer en justice pour excès de pouvoir, tout arrêté qui leur serait notifié.

Qui plus est, nous incitons nos collègues victimes d'un état qui refuse de payer ses dettes, à engager le contentieux sur le terrain de la responsabilité de l'état pour faute. Cette procédure de plein contentieux consistera, en lien avec un cabinet d'avocats, à **demandeur réparation du préjudice subi** et résultant de l'opposition de prescription quadriennale.

Depuis plus de dix ans, notre organisation syndicale n'a eu de cesse de combattre cette injustice, **elle est, et reste la seule à dénoncer le laisser aller de l'administration dans ce dossier.**

Espérons qu'aujourd'hui, nous nous dirigeons vers l'étape finale et non vers une nouvelle impasse ?



PREMIER SYNDICAT POLICIER NE NOUS REPOSONS PAS SUR NOS LAURIERS !

Le 30 novembre 2018 donnait le départ des élections professionnelles. Elles allaient se dérouler jusqu'au 6 décembre, date du dépouillement.

Près de 180000 fonctionnaires, personnels des préfectures et agents du ministère de l'intérieur étaient appelés à élire leurs représentants du personnel.

DES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES BOUDEES ?

Le véritable enjeu de ces élections était le taux de participation. En effet, le scrutin traditionnel laissait place au vote numérique, et on pouvait légitimement se questionner quant à la mobilisation des personnels sur ce type de scrutin.

Le résultat a été sans appel. Le taux de participation a fortement augmenté par rapport aux élections de 2014.

Sur le Comité Technique Ministériel (CTM), le taux de participation est passé de 68.15% en 2014 à 81.86% en 2018.

Belle progression également pour la Commission Administrative Paritaire Nationale (CAPN), passant de 73.67% en 2014 à 81.86% en 2018.

Idem pour le comité Technique de Réseau de la Police Nationale (CTRPN), passant de 78.64% en 2014 à 85.54% en 2018.

N'en déplaise aux détracteurs en tous genres, les collègues ne se sont pas détournés des organisations syndicales, bien au contraire. Conscients du rôle prépondérant que tiennent les syndicats face une administration recherchant la performance, et se basant essentiellement sur des statistiques souvent tronquées pour prendre des décisions, ils ont voté en masse.

UNE REMISE EN QUESTION NÉCESSAIRE

La définition du mot « Syndicat » dans le Larousse est : Groupement constitué pour la défense d'intérêts professionnels ou catégoriels communs.

Yves Lefebvre et son équipe mise en place au congrès de septembre 2015, ont parfaitement intégré cette définition. Conscients que le syndicalisme devait évoluer, **UNITÉ SGP POLICE s'est clairement remis en question, privilégiant l'action aux paroles.**

Perçu comme contestataire par l'administration, notre objectif a été et est clairement, l'amélioration des conditions de travail des CEA, PATS et ADS.

C'est pour cela, que dès octobre 2015, nous sommes allés battre le pavé pour réclamer « **Protection et Reconnaissance** ». Nous avons renouvelé ces manifestations aussi souvent que nécessaire.

UNE PROFESSION EN MAL-ÊTRE ÉVIDENT

Nous avons conscience du profond mal être qui règne dans la police.

Le nombre de collègues qui mettent fin à leurs jours, toujours aussi nombreux malheureusement, est une des conséquences de ce mal être.

Cela doit cesser de toute urgence !

DES DÉLÉGUÉS QUI S'IMPLIQUENT

Nos délégués de terrain se battent dans toutes les instances (CHSCT, CAP...) pour obtenir l'amélioration des conditions de travail des policiers, des personnels administratifs, techniques et scientifiques et des adjoints de sécurité. Ils

se battent pour obtenir plus d'effectifs, plus de matériels, un meilleur cadre de travail, une optimisation du temps de travail, mais également pour assurer la défense des collègues ou encore veiller à leur évolution de carrière.

Les délégués UNITÉ SGP POLICE donnent de leur temps et de leur énergie pour leurs collègues.

CYCLE DE TRAVAIL MADE IN UNITÉ SGP POLICE

Dans le but d'améliorer les conditions de travail, il nous apparaissait important de revoir les cycles de travail inadaptés pour concilier vie professionnelle et vie privée. Trop de collègues se plaignaient de ne pas avoir de vie sociale du fait d'horaires de travail inadaptés (un seul week-end complet sur six par exemple).

UNITÉ SGP POLICE a alors élaboré un cycle permettant de concilier vie professionnelle et vie privée. Ce cycle de travail, nommé dans un premier temps « le vendredi fort » puis « vacation forte » du fait de l'adaptation du jour fort en fonction de chaque service ou circonscription, a rencontré un énorme succès auprès des collègues travaillant dans les services où il a été mis en place.

La seule contrainte de ce cycle est son besoin un peu plus important en effectifs que les cycles dits « traditionnels ».

Pour qu'il soit déployé dans tous les services, il faudrait un apport d'effectifs conséquent.

Force est de constater que la police a un important besoin de renforts ; On constate encore de trop nombreuses patrouilles à deux ou encore une seule patrouille police secours dans de trop nombreux centres...



Conseil Syndical Départemental 75
19 mars 2018

Comment peut-on exercer notre métier dans de bonnes conditions de sécurité et offrir à nos concitoyens un service digne de ce nom avec si peu de moyens, surtout dans une période troublée par un terrorisme omniprésent ?...

Le ministère nous a entendus, et nous avons obtenu une inversion de la tendance ; les écoles jusqu'alors désertées, se sont de nouveau remplies, et un plan de recrutement a été mis en place. Pour exemple, en 2018, ce sont 3300 gardiens de la paix, près de 2000 ADS, 650 cadets de la République et 1500 PATS qui ont été recrutés soit près de 8000 personnes.

Mais cet apport ne suffit pas à combler tous les besoins.

Nous ne serons satisfaits, que lorsque chaque service aura la capacité humaine d'intégrer la « vacation forte », lorsque chaque patrouille s'effectuera à minima à trois fonctionnaires, et qu'il y aura un nombre suffisant de fonctionnaires sur la voie publique pour assurer la sécurité de nos concitoyens mais également la leur. **NOTRE COMBAT CONTINU !**

Durant ces trois dernières années, nombreux sont les combats qu'UNITÉ SGP POLICE a mené pour obtenir une véritable reconnaissance du métier de policier.

INDEMNISATION DE L'ASA

L'Avantage Spécifique d'Ancienneté (ASA) en est un autre. UNITÉ SGP POLICE a obtenu le rétablissement du bénéfice de l'ASA à de nombreux fonctionnaires exerçant ou ayant exercé dans une commune relevant du périmètre éligible à l'ASA. Aujourd'hui, UNITÉ SGP POLICE souhaite obtenir le rétablissement du droit à l'ASA pour l'ensemble des policiers Franciliens ainsi que pour certaines communes injustement écartées.



REVALORISATION DE L'IJAT

Pour les CRS, UNITÉ SGP POLICE a obtenu en intersyndicale, une revalorisation de l'IJAT après de nombreuses négociations devant une administration peu encline à céder une augmentation digne de ce nom. La ténacité de nos représentants a permis de porter l'IJAT de 30 à 39€ sur 18 mois puis à 40 euros en janvier 2018.



LES AUTRES COMBATS

Et puis, UNITÉ SGP POLICE s'est battu et se bat encore pour obtenir la simplification de la procédure pénale tant attendue par les OPJ, pour qu'enfin s'ouvre une 3^{ème} voie d'accès pour les ADS, pour faire reconnaître le statut du travailleur de nuit pour les nuiteux, pour la mise en place d'une anonymisation pour les policiers, pour une revalorisation de l'indemnisation de la journée d'ARTT, pour améliorer la condition des retraités de la Police Nationale et combien d'autres combats encore...



APRÈS LA VICTOIRE, LE COMBAT CONTINUE

UNITÉ SGP POLICE, sous l'impulsion de son secrétaire général Yves Lefebvre, a mis les bouchées doubles pour revendiquer, et obtenir des avancées sociales.

Cette implication sur tous les fronts, les collègues en sont conscients.

C'est pourquoi ils ont décidé de nous faire confiance en nous élisant premier syndicat du Ministère de l'Intérieur.

Mais, nous l'avons compris, cette confiance est fragile. Les collègues attendent des résultats.

Aussi, nous avons décidé de ne pas nous reposer sur nos lauriers et, dès le lendemain de cette victoire, nous nous sommes remis au travail, car le métier de policier, c'est 7j/7, 24h24.

Cette victoire nous a confortés dans le fait que nous allions dans le bon sens, celui des policiers, PATS et ADS.

UNE BELLE AVANCÉE POUR LE CEA...

D'ailleurs, moins de quinze jours après les élections, nous obtenions en Intersyndicale (oui, l'union fait la force) des avancées sans précédent avec une revalorisation de l'ISSP et surtout une revalorisation de l'Allocation de Maîtrise de cent euros sur un an.

Nous obtenions enfin l'ouverture de négociations sur l'organisation du temps de travail, la gestion du stock et du flux des heures supplémentaires, la fidélisation fonctionnelle ou territoriale des policiers et certaines mesures sociales comme la mutuelle, les transports...

Accords du 19 décembre 2018

UNE AVANCÉE SANS PRÉCÉDENT POUR LE CEA

Moins de 15 jours après nous avoir accordé majoritairement votre confiance, des avancées sans précédent pour les grades et gardiens.

Réévaluation de l'ISSP			
DATE	RÉÉVALUATION	GAIN	NOUVEAU TAUX
1ER JANVIER 2019	1%	14C À 29C	28%
1ER JANVIER 2020	0.5%	7C À 14C	28.5%

Le point d'ISSP représente de 14C à 29C en fonction des grades et échelons (pris en compte pour le calcul de la retraite)

Allocation de Maîtrise		
	RÉÉVALUATION	NOUVEAU MONTANT
ACTUELLEMENT		219,58C
1ER JANVIER 2019	40 C	259,58 C
1ER JUILLET 2019	30 C	289,58 C
1ER JANVIER 2020	30 C	319,58 C

Janvier 2019 ouverture des négociations sur :

- l'organisation du temps de travail
- la gestion du stock et du flux des heures supplémentaires
- la fidélisation fonctionnelle ou territoriale des policiers
- les mesures sociales (mutuelle, transports, ...)

POUR LES ADS...

Pour les ADS, nous obtenions le 14 mars une prime de deux cent euros aux adjoints de sécurité ayant été engagés sur les dispositifs des gilets jaunes.



ET POUR LES PATS...

Pour les PATS, nous obtenions le 14 février une prime de deux cent euros à 2306 PATS dont 465 PTS pour leur investissement durant les mouvements des gilets jaunes. De même, nous avons obtenu une avancée non négligeable dans la revalorisation de l'IFSE des PATS et ce, depuis le 1^{er} janvier 2016. Nous continuons le combat dans le domaine de la réforme statutaire, la réforme de la doctrine d'emploi, la nouvelle bonification indiciaire...

Chers collègues, vous l'aurez compris, le résultat des élections professionnelles 2018, nous hissant à la première place des syndicats du ministère de l'intérieur, n'a fait que renforcer notre motivation d'agir pour la défense de vos intérêts. Nous vous remercions pour la confiance que vous nous accordez et mettrons tout en œuvre pour ne pas vous décevoir.

Merci

LES CHIFFRES DES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2018

Le **Comité Technique Ministériel** revêt un intérêt majeur et particulier car c'est au sein de cette instance de concertation que se discutent les questions liées à la politique indicière et indemnitaire, aux effectifs ou aux conditions de travail.

Toutes les catégories de personnels y sont représentées mais, à la FSMI-FO, nous avons fait le choix délibéré de ne pas représenter les commissaires, ni les officiers. Fidèles à nos valeurs, nous représentons exclusivement les gradés et gardiens de la paix, les personnels administratifs, techniques, scientifiques, ouvriers d'état des préfectures, de centrale, de gendarmerie ou du périmètre police.

Le rôle et les compétences des Comités Techniques, que ce soit au niveau national ou départemental a été renforcé depuis quelques années

La fin de la parité stricte a donné de nouvelles responsabilités aux représentants qui, par un vote unanime, oblige l'administration à revoir les textes refusés par les personnels.

CTM

RANG	SYNDICAT	SIÈGES	VOIX	%
1	FSMI-FO	6	48963	34.44
2	CFE-CGC	6	45270	31.85
3	FASMI	2	22232	15.64
4	CFDT	1	13162	9.26
5	FRANCE POLICE		4448	3.13
6	CGT		3316	2.33
7	FPIP		1707	1.20
8	SUD INTÉRIEUR		905	0.64
9	CFTC		575	0.40
10	VIGI		571	0.40
11	SNUITAM-FSU		285	0.20
12	FA PMI		273	0.19
13	SAPNSC		245	0.17
14	SNPNAC		197	0.14

La **Commission Administrative Paritaire (CAP)** est le réceptacle des diverses commissions administratives paritaires interdépartementales ou locales. Elle traite de tout ce qui est de la carrière individuelle des fonctionnaires comme :

- L'Avancement
- Les Mutations
- Les Permutations
- Les Dossiers Dérogatoires
- Les Articles 36
- Et bien d'autres...

Chaque année, ce sont des milliers de dossiers qui sont traités par cette instance qui est composée, à parité, entre les représentants du personnel élus par les gradés et gardiens de la paix et ceux de l'administration désignés parmi les hauts fonctionnaires, bien souvent des commissaires. C'est aussi pour ça qu'UNITÉ SGP POLICE a fait le choix de n'avoir AUCUN commissaire et AUCUN officier dans ses rangs car, comment peut-on être juge et partie dans le dossier d'un fonctionnaire, notamment en discipline ou d'un article 36 ?

CAPN

RANG	SYNDICAT	SIÈGES	VOIX	%
1	UNITÉ SGP POLICE	7	34271	40.38
2	ALLIANCE PN	7	33347	39.29
3	UNSA POLICE	2	11669	13.75
4	ALTERNATIVE CFDT		2036	2.40
5	FRANCE POLICE		1672	1.97
6	FPIP		1368	1.61
7	VIGI		163	0.19
8	IMPACT POLICE CFTC		127	0.15
9	CGT INTÉRIEUR		119	0.14
10	SNUP MI POLICE		98	0.12

Le **Comité Technique de Réseau de la Police Nationale** est une instance transversale qui regroupe de nombreuses directions et couvre un large spectre de personnel.

C'est au sein de cette instance que sont décidés, les restructurations, les cycles horaires, les créations de service, et bien d'autres sujets encore qui impactent directement ton quotidien.

Le rôle et les compétences des Comités Techniques, que ce soit au niveau national ou départemental a été renforcé depuis quelques années

La fin de la parité stricte a donné de nouvelles responsabilités aux représentants qui, par un vote unanime, obligent l'administration à revoir les textes refusés par les personnels.

CTRPN

RANG	SYNDICAT	SIÈGES	VOIX	%
1	CFE-CGC	4	41344	37.76
2	FSMI-FO	4	39865	36.41
3	UNSA	2	17056	15.58
4	CFDT		6205	5.67
5	FRANCE POLICE		2476	2.26
6	FPIP		1567	1.43
7	CGT		467	0.43
8	VIGI		272	0.25
9	SNUP MI		117	0.11
9	SUD INTÉRIEUR		117	0.11

Les **Commissions Administratives Paritaires (CAP)** sont obligatoirement consultées concernant toutes les décisions individuelles relatives à la carrière des fonctionnaires (titularisation, mutation, avancement, discipline, révision de notation, détachement et intégration dans un autre corps, temps partiel, formation, démission, disponibilité etc...)

Les **CAP** Interdépartementales et **CAP** Locales émettent un avis qui n'est que consultatif, la décision finale relevant de la responsabilité de la **CAP Nationale**.»

CAP I

RANG	SYNDICAT	VOIX	%
1	UNITÉ SGP POLICE / FSMI-FO	28282	42.36
2	ALLIANCE / CFE-CGC	27710	41.51
3	UNSA / FASMI	7248	10.86
4	ALTERNATIVE / CFDT	1656	2.48
5	FPIP	1132	1.70
6	FRANCE POLICE	549	0.82
7	IMPACT / CFTC	81	0.12
8	SNUP MI	80	0.12
9	SNUITAM-FSU	24	0.04

Les **Commissions Administratives Paritaires (CAP)** sont obligatoirement consultées concernant toutes les décisions individuelles relatives à la carrière des fonctionnaires (titularisation, mutation, avancement, discipline, révision de notation, détachement et intégration dans un autre corps, temps partiel, formation, démission, disponibilité etc...)

Les **CAP** Interdépartementales et **CAP** Locales émettent un avis qui n'est que consultatif, la décision finale relevant de la responsabilité de la **CAP Nationale**.»

CAP L

RANG	SYNDICAT	VOIX	%
1	UNITÉ SGP POLICE / FSMI-FO	6552	35.87
2	ALLIANCE / CFE-CGC	6192	33.90
3	UNSA / FASMI	4727	25.88
4	ALTERNATIVE / CFDT	466	2.55
5	FPIP	195	1.07
6	FRANCE POLICE	114	0.62
7	IMPACT / CFTC	20	0.11

Le **Comité Technique des Services Déconcentrés de la Police Nationale (CTSD)** est implantée dans chaque département et l'ensemble des personnels est ainsi représenté au plus près de son affectation pour tout ce qui concerne les problématiques de service local.

C'est au sein de cette instance que vos représentants peuvent agir sur l'organisation et le fonctionnement des services locaux et départementaux

Le rôle et les compétences des Comités Techniques, que ce soit au niveau national ou départemental a été renforcé depuis quelques années

La fin de la parité stricte a donné de nouvelles responsabilités aux représentants qui, par un vote unanime, oblige l'administration à revoir les textes refusés par les personnels.

CTSD

RANG	SYNDICAT	VOIX	%
1	ALLIANCE / CFE-CGC	38119	41.62
2	UNITÉ SGP POLICE / FSMI-FO	34249	37.12
3	UNSA / FASMI	13437	14.56
4	ALTERNATIVE / CFDT	4565	4.95
5	FPIP	841	0.91
6	FRANCE POLICE	695	0.75
7	CGT	185	0.20
8	IMPACT / CFTC	77	0.08
9	SNUP MI	65	0.07
10	SNUITAM-FSU	26	0.03

Commissions Consultatives Paritaires pour les agents non titulaires. Composées d'un nombre égal de représentants de l'administration et de représentants du personnel, elles doivent être consultées sur certaines décisions individuelles :

Licenciements pour insuffisance professionnelle et pour inaptitude médicale, Sanctions disciplinaires autres que l'avertissement ou le blâme, Refus opposés aux demandes de congés pour formation syndicale ou formation professionnelle.

Elle ne rend qu'un avis.

L'administration peut le suivre ou non en fonction de l'intérêt du service ou de la situation personnelle de l'agent.

Les représentants du personnel sont obligatoirement des ADS affectés dans le ressort du SGAMI (ou SGAP) auquel la CCP est rattachée.

CCP ADS

RANG	SYNDICAT	VOIX	%
1	UNITÉ SGP POLICE / FSMI-FO	3134	47.72
2	ALLIANCE / CFE-CGC	2456	37.40
3	UNSA / FASMI	789	12.01
4	ALTERNATIVE / CFDT	158	2.41
5	FPIP	30	0.46



Fabrice SOULET
Réfèrent National
PATS

UNITÉ SGP POLICE PATS : Genèse d'un succès

Le 5 Octobre 2018, le SNIPAT quitte la FSMI FO moins de 2 mois avant les élections professionnelles. Certains ont cru nous mettre en difficulté et s'en sont prématurément réjouis... Mais savoir affronter l'adversité ne fait-il pas partie de l'ADN de la POLICE NATIONALE et de nos représentants UNITÉ SGP POLICE ?

C'était bien mal nous connaître, **nous avons préféré y voir un nouveau défi...** Et nous l'avons relevé grâce à vous.

UNITÉ SGP POLICE ne pouvait accepter que les personnels administratifs, techniques et scientifiques de la maison police soient victimes de cet isolement syndical. Sous l'impulsion de son secrétaire général, **la section PATS était née.**

Avec l'aide et le soutien des délégués UNITÉ SGP POLICE, en quelques semaines, les sections locales, bureaux départementaux, régionaux et zonaux se sont multipliés à un rythme effréné pour couvrir rapidement la quasi-totalité du territoire.

Un tel engouement ne peut avoir qu'une seule explication :

La forte attente des agents de voir enfin naître une structure à même de pouvoir les représenter et de faire aboutir des revendications laissées en jachère depuis des années.

Nous y avons répondu.

VOTRE REPRÉSENTATIVITÉ

Lassés des échecs et de l'oisiveté des syndicats PATS (**pré**)historiques, **vous avez été des milliers à nous soutenir** lors des dernières élections. Les résultats sont sans équivoque.

La FSMI est et reste la première organisation syndicale au sein du Ministère de l'Intérieur pour les PATS.

VOUS AVEZ FAIT LE BON CHOIX

Nombre de sièges de titulaires pour les personnels administratifs :

CAPN	CAT.A	CAT.B	CAT.C	TOTAL
FSMI-FO	3	4	4	11
CFDT	4	2	1	7
SNAPATSI	1	2	3	6
UNSA	0	1	1	2
SNIPAT	0	1	1	2
TOTAL	8	10	10	28

Avec 11 sièges sur 28 en CAPN des personnels administratifs, **la FSMI FO est de loin la première organisation syndicale du Ministère de l'Intérieur.**

Nombre de sièges de titulaires pour les personnels techniques IOM :

CAPN	CAT.A	CAT.B	CAT.C	TOTAL
FSMI-FO	3	4	5	12
CFDT	2	1	1	4
SNAPATSI	0	1	1	2
UNSA	0	0	0	0
SNIPAT	0	0	0	0
TOTAL	5	6	7	18

12 sièges sur 18... La FSMI FO est devenue la première force syndicale sur le périmètre techniques IOM.

COMITÉS TECHNIQUES DES SGAMI :

La FSMI FO est majoritaire dans 5 instances sur 7...

Pourquoi commenter une telle réussite ? Laissons cela aux autres... S'ils y arrivent.

L'importance de notre organisation PATS est indiscutable au niveau territorial.

Que vous soyez affectés en directions centrales, SGAMI, services opérationnels parisiens, outre-mer ou territoriaux, vous avez l'assurance que nous serons à vos côtés.

Cette vague d'espoir générée par la création de notre section s'est transformée en lame de fond et a permis de voir émerger de nouveaux délégués investis, motivés et dynamiques, constituant une équipe soudée dont la seule préoccupation est de répondre à vos attentes.

UNITÉ SGP POLICE PATS est représenté dans toutes les instances ministérielles

L'actualité est dense en matière de dialogue social. Nous devons au quotidien lutter contre les attaques incessantes visant à remettre en cause notre positionnement et nos statuts.

Administratifs, techniques, scientifiques, CEA et ADS... Arrêtons de nous diviser...

Nous œuvrons tous pour les mêmes missions avec un manque de reconnaissance commun.
Cette unité fera notre force.

Nous sommes présents en tant que titulaires en Comité Technique Ministériel (CTM), au Comité Technique de réseau PN (CTRPN), au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail Ministériel (CHSCT).

NOS REPRÉSENTANTS :

CTM	►	Fabrice SOULET
CTRPN	►	Fabrice SOULET
CHSCT PN	►	Aurélie DUBOIS
CHSCT MI	►	Aurélie DUBOIS
CHSCT CRS	►	Franck HORVAIS (unitesgp.pats.crs01@gmail.com)
CAPN	►	Cat.C Gaetan KHELIFA / Cat.B Fabrice SOULET

Vous avez l'assurance de voir défendues vos conditions de travail comme cela ne l'a jamais été par le passé pour les PATS de la Police Nationale.

Loin des postures conflictuelles de circonstance ou de façade des uns, voire de l'accompagnement complaisant des autres, nous avons fait le choix d'un positionnement objectif et constructif mais sans concession sur vos exigences et attentes. Respectueux du dialogue social et de nos institutions, nous n'hésiterons pas cependant à nous faire entendre quel que soit le corps ou le niveau géographique concerné. Soyez en assurés.

VOS ATOUTS

Fort d'un maillage territorial et de services uniques, les agents sont assurés de pouvoir, quelle que soit leur affectation, trouver un représentant à même de répondre à leurs questions, inquiétudes, ou pour les assister dans toutes leurs démarches.

- **ILE DE FRANCE** : Fabrice SOULET - unitesgp.pats.idf@gmail.com
- **EST** : Pascaline ADELE - unitesgp.pats.est@gmail.com
- **SUD - EST** : Sandra GHESTEM - unitesgp.pats.sudest@gmail.com
- **SUD** : Gaëtan KHELIFA - unitesgp.pats.sud@gmail.com
- **SUD-OUEST** : Nelly BERNARD - unitesgp.pats.sudouest@gmail.com
- **OUEST** : Céline PEGARD - unitesgp.pats.ouest@gmail.com
- **NORD** : Aurélie DUBOIS - unitesgp.pats.nord@gmail.com

Bureau National :

Fabrice SOULET
unitesgp.pats.national@gmail.com
Laetitia DUCROS
unitesgp.pats.secretariat@gmail.com

Faire partie intégrante d'UNITÉ SGP POLICE est le gage de pouvoir bénéficier de l'influence de la première organisation syndicale au sein de la Police Nationale. Nos délégués ont pour la première fois accès à tous les services et instances décisionnaires en pouvant s'appuyer efficacement, en toute confiance et solidarité, sur nos collègues représentants des personnels CEA au niveau local et national.

Notre appartenance à la FSMI nous permet de travailler en complète symbiose avec les autres composantes de notre fédération. Une étroite collaboration avec les représentants FO GENDARMERIE, FO PREFECTURE, FO CENTRALE et FO SIC au niveau local, régional ou national, nous permet non seulement de pouvoir intervenir de manière commune mais surtout nous donne la capacité d'agir quel que soit le périmètre concerné : mutations, avancements, litiges, ...

NOS DEFAUTS ?

Nous cherchons encore... mais n'hésitez pas à nous en faire part pour que nous puissions répondre au mieux à vos attentes et exigences.



VOS REVENDICATIONS

Elles pourraient se résumer en une phrase : **LA RECONNAISSANCE DE LA SPÉCIFICITÉ POLICE.**

Un vœu ô combien simple à formuler mais si compliqué à concrétiser....

Rien de révolutionnaire sur le message de fond diront certains... Mais nous concernant, une volonté inégalée, sans faille, sans compromission, de voir réussir notre action avec l'organisation syndicale majoritaire de notre ministère.

Chacun connaît nos revendications, elles ne sont que le reflet de vos attentes légitimes.

Des exigences catégorielles ou corporatistes ? **OUI et nous l'assumons.** Mais n'en n'est-il pas de même pour les officiers, commissaires ou membres du corps préfectoral ?

Travailler au sein d'un service de POLICE n'est pas chose aisée et ne correspond en rien aux autres activités et risques encourus sur d'autres périmètres.

Nous, PATS POLICE, sommes surexposés à des risques non seulement psychosociaux (en particulier les PTS de par l'environnement, la matière ou les données qu'ils ont à analyser) mais également à des risques physiques, nous mettant en danger ainsi que nos proches. Que dire des personnels techniques et ouvriers cuisiniers œuvrant en CRS et dont la vie familiale est soumise à rude épreuve avec les déplacements des compagnies.

À l'entrée ou à la sortie d'un service de police, rien ne différencie un CEA d'un PATS. Pour tous les citoyens, nous sommes tous assimilés à des policiers. Pourquoi l'administration serait-elle la seule à ne pas le reconnaître ?

Le détail de nos revendications vous sera prochainement rappelé, mais parmi les principales :

- Mise en place d'une substitution effective, cohérente et en adéquation avec la réalité des missions
- Instauration d'une Indemnité Spécifique pour les Personnels Affectés en Police (ISPAP)
- Repyramidage des catégories A, B, C pour les administratifs
- Généralisation de la prime de fidélisation
- Augmentation de l'enveloppe NBI
- Extension des mesures ASA
- Statut de corps actif pour les PTS
- Mention POLICE sur l'ensemble des cartes professionnelles
- Création de postes de catégorie B et A pour les personnels techniques

► 6 MOIS D'EXISTENCE ET DÉJÀ DES RESULTATS ! ◀

Notre section est jeune et novatrice non seulement dans sa démarche mais également dans son efficacité. Quand certains continuent de ruminer leurs échecs passés (preuve de leur inefficacité depuis des années, mais en sont-ils conscients ?), nous agissons :

- Reprise des négociations sur la valorisation des filières techniques et administratives POLICE
- Attribution d'une prime pour les effectifs sollicités sur les dispositifs « gilets jaunes »
- Discussion sur les NBI POLICE
- Statut et doctrine d'emploi des PTS
- Vigilance sur la création de postes de catégorie B pour les personnels techniques en POLICE dans le cadre de la prochaine fusion de corps ATPN et ATIOM
- Intervention pour la levée du moratoire sur le recrutement d'ouvriers d'état...

Autant de sujets sur lesquels nous reviendrons et dont nous ne manquerons pas de vous tenir informés de nos interventions.



Eric JANSSENS
Délégué National
MNS



S.A.P.O. des C.R.S. (Sauveteur Aquatique Plongeur Opérationnel)

Au mois de juin 2018, de passage à la Direction Centrale, alors qu'aucune garantie n'était donnée pour la saison 2019 et que les indicateurs étaient au rouge pour un retrait total de nos MNS/NS CRS en 2019, le Sous-Directeur des Opérations, évoquait un projet de la Direction Centrale C.R.S concernant les M.N.S pour poursuivre et ne pas perdre, au sein des C.R.S cette spécialité avec ses formations B.N.S.S.A et son savoir-faire en Secourisme.

Éric POLLET, M.N.S - C.R.S à la CRS 60 est le référent plongée de la Direction Centrale.
Il nous présente le dossier *S.A.P.O*

Bonjour Éric, la Direction Centrale C.R.S, après avoir délaissé la plongée en la supprimant des prés-requis à la mission plage pour les MNS/NS depuis 2010, relance la plongée au sein des CRS, et lui demande de se professionnaliser afin d'être prêt pour sa première mission le *G7 de BIARRITZ d'août 2019*.

Comment a démarré cette « nouvelle » spécificité au sein des MNS/NS puisque le prérequis est le B.N.S.S.A et pour effectuer quelles nouvelles missions ?

Bonjour, afin de comprendre comment tout cela a démarré, je vais revenir sur l'historique des plongeurs dans les CRS. La spécialité a débuté en 1962 au Centre International de Plongée (CIP) de BENDOR dans le Var, où nos anciens ont formé les premiers MNS CRS, ainsi que d'autres entités, comme les Gendarmes, les Pompiers, et la Brigade Fluviale de Paris.



Quelques années plus tard, les formations dispensées par les plongeurs CRS ont ouvert leurs portes aux unités spécialisées ; Le GIPN de Rennes, le RAID, le SPHP, le GSPR, le GSPM, le GSMI sont venus chercher des compétences et une technicité subaquatique, nécessaires à la réalisation de leurs missions.

Suite au décret 2011-45 du 11 janvier 2015 relatif à la protection des travailleurs intervenant en milieu hyperbare, la plongée devient professionnelle, et marquera le rapprochement des trois entités police possédant des plongeurs : le Raid, la Brigade Fluviale de Paris et la Direction Centrale des CRS. De cette collaboration naîtra l'arrêté du 21 décembre 2016, définissant les procédures d'intervention et les formations des plongeurs opérationnels relevant de la mention B « secours et sécurité » option Police Nationale.

Suite à mon compte rendu sur les perspectives de la spécialité plongeur au sein des CRS, j'ai été saisi par la Direction Centrale pour créer la spécialité SAPO (Sauveteur Aquatique Plongeur Opérationnel) en vue de mettre en place un dispositif opérationnel pour le sommet du G7 au mois d'août 2019 à Biarritz.

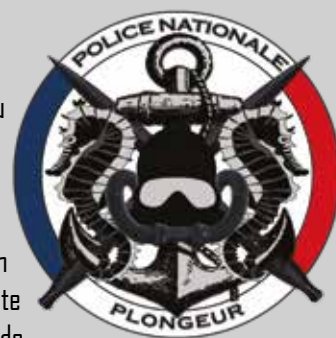
La volonté de la direction centrale est de créer une nouvelle spécialité sans toucher aux effectifs des MNS CRS engagés sur nos plages. Les prés requis pour suivre la formation sont effectivement d'être à jour de son recyclage quinquennal du BNSSA ou du BEESAN et de sa formation continue aux premiers secours en équipe.

Nous nous sommes appuyés sur l'expérience acquise des personnels nageurs sauveteurs ou maîtres-nageurs-sauveteurs qui ne sont plus employés à la surveillance des plages, mais toujours motivés par la plongée.

D'ailleurs j'ai élaboré en collaboration avec les autres instructeurs de plongée (RULP Bruno RUTKOWSKI, BG Philippe BOYER et BG Johann SCHERTZ) une pucelle métallique et un nouvel écusson (validés par la Direction Centrale des CRS) qui viendront clairement identifier les plongeurs opérationnels de la direction centrale des CRS.

SYMBOLIQUE

- La bouée aux couleurs du drapeau français ornée des inscriptions relief « Police Nationale » et « Plongeur ».
- Le scaphandrier équipé de son détendeur mistral représente historiquement les plongeurs de la Police Nationale.



- L'ancre symbolise que nous sommes ancrés à nos valeurs et traditions.
- Les 2 Hippocampes représentent la confiance et le courage face aux éléments déchaînés. Ils évoluent à 2 comme un binôme plongeur.
- Les dagues sont l'équipement de tout plongeur, et représentent notre capacité opérationnelle d'action au service de la république.

Maquette et symbolique créés par S/B Eric POLLET en date du Vendredi 02 octobre 2015.

Validées par la note 171796 du 02 juin 2017 signée du préfet Philippe KLAYMAN Directeur Central des CRS.

Les missions dévolues aux SAPO sont variées :

- Transport et sécurisation de personnels embarqués sur support nautique ;
- Soutien opérationnel d'un groupe SPI 4 G intervenant par voie navigable ;
- Sauvetage aquatique et traitement des noyades et accidents de plongées ;
- Reconnaissance et levée de doute au niveau des ports et des quais ;
- Visite de coques de navires ;
- Arraisonnement et contrôle d'embarcation sur un dispositif de protection (type G7) ;
- Mission de sécurisation des zones de passage et gestion des flux migratoires ;
- L'extraction de personnels blessés par voie navigable.

Le spectre des missions sur le vecteur nautique est en cours de développement et seront définies dans la future doctrine d'emploi des plongeurs de la direction centrale des CRS.

Quels seront les moyens matériels et équipement des S.A.P.O ?

Une liste précise du matériel pour la formation et les missions opérationnelles a été établie, répondant aux normes de sécurité et aux textes en vigueur réglementant la plongée en milieu hyperbare. Ce matériel provient de nos principaux fournisseurs avec qui nous avons créé des liens de confiance depuis de nombreuses années.



Chaque plongeur sera doté d'un scaphandre autonome ainsi que tout le matériel nécessaire à assurer sa mission et sa décompression. En outre sur le déploiement des effectifs au G7 nous serons autonomes avec un compresseur pour le

gonflage de nos blocs de plongée et le Centre Motonautique National de Nantes (CMN) mettra à notre disposition des embarcations à fond rigide pour assurer la mission.

Dans un premier temps, il a été décidé d'employer des MNS/NS non employés en mission plage, à terme quel sera l'effectif de S.A.P.O au sein des Compagnies ?

De par la spécificité de cette nouvelle spécialité, notamment au niveau des prés-requis et de l'aptitude médicale à l'hyperbarie, une réflexion sera portée suite au retour d'expérience de la mission du G7 pour définir précisément les modalités au niveau de la formation des plongeurs au sein des compagnies. Il est encore trop tôt en l'état actuel du projet d'avancer des pistes ou de se projeter.

Quel sera le protocole médical pour limiter les risques liés à la pratique de la plongée dans le cadre professionnelle ?

La plongée subaquatique est une activité à risque particulièrement exigeante sur le plan médical. L'examen médical initial ainsi que la surveillance annuelle des plongeurs obéit à des recommandations strictes que seul un centre médical hyperbare peut assurer.

La médecine de la prévention et du travail est l'autorité médicale habilitée pour établir des certificats d'aptitude au travail en milieu hyperbare.

Chaque effectif a un dossier médical dans lequel viendront s'ajouter les conclusions des derniers examens médicaux hyperbares, et aura un suivi par son médecin coordinateur zonal de la prévention et du travail. Vu le délai contraint imposé, et l'existence d'une convention déjà établie avec le centre médical hyperbare de Paris, nos plongeurs réalisent leurs examens médicaux dans cette structure, en attendant que des conventions soient passées prochainement sur le plan national.

Chaque plongeur devra être à jour de sa visite médicale hyperbare annuelle pour rester sur la liste d'aptitude des plongeurs opérationnels pour la Direction Centrale des CRS.

Comment se déroulera la formation de ces plongeurs et sur quel site ?

Concernant le site des formations nous revenons là où tout a commencé, au CIP sur l'île de Bendor dans le Var. Sa position géographique, à l'image de toutes les autres écoles de plongée en méditerranée (Gendarmerie, Pompiers, Plongeurs démineurs...), permet l'apprentissage dans les meilleures conditions de sécurité.

L'absence de marées, de forts courants, la météo et la bonne visibilité sous-marine sont des atouts importants au niveau de la sécurité pendant les formations.

En fonction des niveaux de plongée obtenus et délivrés par la fédération française d'études et de sports sous-marins (FFESSM), deux types de formations sont dispensés :

- Les niveaux 3 et 4 (FFESSM) ont par équivalence de diplôme le premier niveau de Plongeur Opérationnel Police Nationale (POPN1) et suivront un stage de 15 jours pour les recycler aux exigences de la plongée professionnelle et pour leur donner les compétences nécessaires à la réalisation de leurs futures missions. Ils obtiennent à l'issue la qualification de Sauveteur Aquatique Plongeur Opérationnel (SAPO).
- Les plongeurs niveaux 1 et 2 (FFESSM) doivent suivre la formation initiale POPN1 ainsi qu'un stage d'apprentissage à la plongée professionnelle, à l'issue de laquelle ils obtiendront la qualification de S.A.P.O.

Cette nouvelle mission du fait de sa professionnalisation offre aux S.A.P.O un avantage pour leur retraite au même titre que les services aériens ?

Oui et nous devons ce début de reconnaissance au Capitaine André WAUTERS et au Major Didier REYMONET qui étaient nos dignes prédécesseurs

et les anciens référents plongée pour la Direction Centrale des CRS. Avant l'arrêté du 21 décembre 2016 les plongées effectuées dans le cadre du service n'étaient pas reconnues car elles étaient basées sur l'obtention de diplômes fédéraux (FFESSM). Seuls les moniteurs en mission d'encadrement de formation pouvaient prétendre à faire prendre en compte leurs services subaquatiques commandés.

La professionnalisation de la plongée et la reconnaissance actuelle des travailleurs en milieu hyperbare au sein des CRS permettent à chaque personnel d'avoir un diplôme de plongeur professionnel reconnu par le ministère du travail (Classe I B et Classe 2 B), et de ce fait lui octroient la prise en compte de ses plongées effectuées dans le cadre de son service. Ces prérogatives sont enfin reconnues à tous les personnels CRS au même titre que les plongeurs de la Gendarmerie Nationale, des Pompiers ou des Militaires.

En fin d'année, un relevé individuel des services subaquatiques commandés (RISSC) est édité par un instructeur de plongée, conseiller à la prévention hyperbare pour chaque plongeur. Ce dernier, renseigne par voie hiérarchique pour prise en compte de ses plongées pour le décompte de ses annuités. Les annuités ainsi obtenues offrent les mêmes avantages que les services aériens commandés pour le calcul du départ de l'âge à la retraite.

Merci Éric pour cette présentation et pour ton investissement depuis des années pour les plongeurs C.R.S.

ÉRIC POLLET

- | | |
|---|--|
| -M.N.S-C.R.S | -B.E.E.S.A.N |
| -C.R.S 60 AVIGNON | -Formateur S.S.A |
| -Référént Plongée de la DC-C.R.S | -Formateur de formateur aux premiers secours |
| -Instructeur de plongée police nationale | -Formateur S.O.C 2 |
| -Conseiller à la prévention hyperbare | -22 Saisons de plage |
| -BPJEPS Plongée | -A rejoint l'équipe pédagogique nationale plongée en 2000. |
| -Plongeur Classe II B | |
| -Moniteur fédéral 1 ^{er} degré plongée | |





Grégory JORON
Secrétaire National
Secteur CRS



Doctrine de Maintien de l'Ordre, faut-il tout changer ?

Samedi 16 février, le 14^{ème} acte des gilets jaunes a vu encore son lot de violences à l'endroit des institutions, des biens, des policiers.

Voiture de police attaquée, véhicule sentinelle incendié, banques et commerces saccagés...

14 actes qui, selon les gilets jaunes, auraient réuni plus de 2 millions de personnes sur l'ensemble du territoire depuis le 17 novembre. J'insiste, 2 millions de personnes, 14 samedi d'affilés, **un déchaînement de violence et une durée qu'aucune démocratie n'a eu à affronter depuis des décennies.**

Parallèlement à ce mouvement social d'une ampleur inédite, suite aux blessés dans les rangs des manifestants, des associations et des groupes politiques proposent, revendiquent, et prônent la fin de l'utilisation du LBD et autres armes intermédiaires.

UNITÉ SGP POLICE a été entendu dans le cadre d'une proposition de loi (PPL) au sénat sur "l'interdiction du LBD dans le cadre du MO et

l'engagement d'une réflexion sur les stratégies de désescalade et les alternatives pacifiques possibles à l'emploi de la force publique dans ce cadre."

Des commissions d'enquêtes parlementaires ou des PPL vont comme après chaque temps social fort se réunir, ou être rédigées. UNITÉ SGP POLICE, syndicat majoritaire dans la police et les CRS se rendra à chaque invitation afin de **faire entendre la voix des policiers et défendre leur métier si difficile aujourd'hui.**

Sans aller plus loin dans les articles de cette PPL, nous tenons au nom d'UNITÉ SGP POLICE et de tous les policiers que nous représentons à faire part de notre profond désaccord sur la manière dont est posé l'exposé des faits qui légitimerait cette PPL.

Ceci pour une raison essentielle, la grille de lecture des événements vécus par notre pays, nos concitoyens, nos forces de sécurité telle qu'elle est appréhendée nous semble totalement inversée.



En effet, page 4 de cette PPL, il est affirmé que « la question des violences policières est réapparue lors des manifestations contre la loi travail... »

Du point de vu policier, ce sont les ultra-violences qui ont fait leur retour lors des manifestations contre la loi travail.

Ce sont bien les policiers qui ont été transformés en torche humaine, un hôpital pour enfants qui a été saccagé et tant d'autres exemples qui démontrent la haine de certains individus pour leur société et notre démocratie.

Aussi **nous n'acceptons pas ce terme de « violences policières »**, comme si cela était un mal systémique alors que les manifestations sont noyautées depuis quelques années par des professionnels du chaos.

Pour réponse à cette ultra-violence, la force employée doit être nécessaire et proportionnée...

Que faire face à des cocktails Molotov, des marteaux lancés, des pavés de 3 kg, des pointes de grille en fer forgé, des bombes artisanales, tout ce qui peut être projeté sur les policiers, et nous ne parlons pas des tentatives de lynchage

systématiques dès lors qu'un policier a le malheur d'être isolé ou de se trouver à terre ?

Que faire lorsque des individus s'en prennent aux institutions ?

Que faire lorsqu'ils pénètrent dans l'arc de Triomphe ou essaient de le faire dans des ministères ou à l'Assemblée Nationale ?

Si nous avons apporté notre contribution, notre opposition à cette PPL, **UNITÉ SGP POLICE tenait aussi à rendre hommage aux milliers de policiers** qui tous les samedis depuis le 17 novembre font face à cela, mettant leur intégrité physique en danger, étant jugés par la vindicte populaire, sur les réseaux sociaux, faisant passer les policiers pour des monstres déshumanisés.

« Les violences policières » ne sont pas systémiques, ce terme trop souvent employé le laisse penser.

Les violences exercées par les policiers sont légitimes et si elles paraissent disproportionnées alors une enquête vient le déterminer, définissant ainsi les responsabilités de chacun !

Les policiers ont aussi le droit d'être présumés innocents, et définir sans autre forme de procès que celui des réseaux sociaux et des médias, leurs actions comme étant illégales et presque habituelles, ne permettra pas la mise en place d'un débat serein et constructif.

Une dernière fois n'inversons pas la réalité.

Des manifestations déclarées avec un parcours respecté, des heures de début et de fin, sans difficulté de dispersion ne posent aucun problème, ne font l'objet d'aucun débordement, aucune grenade n'est lancée, aucune charge de la police n'est nécessaire Si les violences dénoncées étaient systémiques, elles existeraient malgré tout même lors de manifestations pacifiques.

Usage de la force nécessaire et proportionnée, ne pas élever la violence de la riposte mais y apporter une réponse graduée, ne pas laisser de place à l'initiative individuelle mais aux manœuvres collectives, limiter le contact avec les manifestants, autant de principes qui font du **«Maintien de l'ordre à la française» un exemple de gestion démocratique des foules**.

Bien sûr, nous l'affirmons le maintien de l'ordre est une affaire de professionnel et de culture. Aujourd'hui **les effectifs CRS n'ont jamais été aussi réduits**, limitant le déploiement à 3 sections par unité alors que leur système quaternaire est la base de leurs manœuvres et tactiques.

L'effet dissuasif produit par une CRS sur le terrain n'est plus aussi marquant qu'avant, du à cette faiblesse d'effectif.

L'effet lacrymal des grenades utilisées est aujourd'hui presque nul face à des manifestants qui viennent, équipés de masques à gaz très performants.

Les réseaux sociaux permettant les appels à manifester, l'organisation de manifestations sauvages par messagerie privée compliquent également l'évaluation des risques par les services de renseignement.

Comme après le drame de Sivers, des interrogations sont posées sur les méthodes, la doctrine de maintien de l'ordre.

Le modèle Allemand du MO

Le modèle de désescalade Allemand est élevé comme modèle ci et là sans que personne ne sache réellement ce que cette stratégie implique....

Arrêtons-nous quelques lignes sur cette doctrine.

La stratégie de désescalade est basée sur deux choses, le dialogue et la dissuasion.

Une médiation permanente avec les organisateurs même lors de la manifestation. Il y a des policiers identifiés au milieu des cortèges. Pour ne pas rompre la confiance avec les manifestants, ces policiers ne procèdent à aucune interpellation, ils sont juste là pour faire le lien entre les forces en charge du MO et les manifestants.

C'est une stratégie dite oppressive, les forces de l'ordre sont extrêmement présentes, dissuasives, et le pré-dispositif très développé.

De nombreux contrôles en amont sont effectués, et pour le défilé des cortèges, l'encadrement des groupes à risque est très serré, avec un policier pour un manifestant.

Une communication très précise des manœuvres engagées par la police à l'endroit des manifestants est effectuée grâce aux médiateurs policiers et à des moyens modernes.

Au niveau des moyens intermédiaires, tout repose sur les engins lanceurs d'eau, pas de lacrymogène, pas de LBD (mis à part dans deux Land, les régions allemandes où ils sont autorisés).

Cette stratégie peut paraître en effet bien plus évoluée et semble limiter l'usage de la force publique au bénéfice du dialogue permanent. Mais, si cette stratégie ne fonctionne pas, les policiers vont au contact des manifestants et cela engendre de nombreux blessés. En effet pour que la désescalade fonctionne, les manifestants doivent aussi faire preuve de bonne volonté en se prêtant à l'exercice du dialogue et de l'articulation des cortèges.

En résumé, face à un mouvement comme celui des gilets jaunes, sans organisation ni déclaration, ni interlocuteur....

Face à des hordes d'ultra venant essentiellement pour en découdre, Face à ce mouvement, nous l'affirmons, le modèle allemand aurait engendré bien plus de blessés que le Maintien de l'Ordre à la française.



Bien entendu, il n'est pas interdit de réfléchir à des évolutions quant à la doctrine de MO.

Mais avant de penser à supprimer des moyens intermédiaires aux policiers, la réflexion doit être globale et porter sur les **3 temps d'une manifestation: l'avant, le pendant et l'après.**

► L'avant avec la mise en place de pré-services permettant de neutraliser les individus violents, les empêchant ainsi, soit au moyen de contrôle sur le terrain soit par une contrainte judiciaire ou administrative de pouvoir atteindre les cortèges de manifestants.

La loi dite "anti-casseur" peut être une boîte à outils intéressante en ce sens pour les policiers même si sa mise en œuvre sera sûrement compliquée sur le terrain.

► Concernant le "pendant", le déroulé de la manifestation, **les CRS doivent être remis à niveau en effectif.**



UNITÉ SGP POLICE le revendique depuis des mois, c'est la première demande de notre revendicatif CRS, un apport d'effectifs conséquent pour nous permettre de **revenir à 145 fonctionnaires par unité.**

Aujourd'hui, la plupart des unités sont déployées à 3 sections alors que notre système de manœuvre est basé sur un principe quaternaire avec 1 appui à chaque manœuvre. **L'ADN des CRS est à 4 sections !**

L'effet dissuasif est aussi primordial ; Aussi le déploiement d'une Compagnie à 75 ou 80 fonctionnaires est de fait plus impressionnant qu'une unité à 55.

Pour la préparation, l'élaboration des dispositifs, la présence et l'expertise de professionnels du maintien de l'ordre devrait être rendue obligatoire auprès des autorités d'emploi.

Cela reste une préconisation dans la doctrine commune d'emploi des forces mobiles, nous demandons que cela devienne une obligation imposée aux autorités d'emploi.

Nous avons en effet tous constaté les difficultés de la préfecture de police lors des premiers actes, à mettre en place des solutions adaptées, et surtout à changer de "logiciel" en cours de manifestation alors que le dispositif initial était inefficace.

En termes de formation, des exercices NRBC ou de mise en situation d'attentat regroupant plusieurs directions de la PN sont réalisés de temps à autre.

Il serait judicieux de mettre en place des exercices communs de maintien de l'ordre afin que les différents services, locaux et unité de force mobile, travaillent ensemble.

Une meilleure coordination des forces sur le terrain serait une évolution bénéfique face aux difficultés rencontrées aujourd'hui quand le maintien de l'ordre se transforme en rétablissement de l'ordre.

La gestion de foule est affaire de professionnel, il est souhaitable que le MO lourd soit à la charge des CRS et EGM.

Ensuite, comme le préconisait déjà le rapport IGGN/IGPN qui suivait le drame de Sivens, **les sommations d'usage de la force doivent évoluer.**

Elles doivent être claires, précises et audibles de tous les manifestants afin de ne laisser aucune ambiguïté.

La communication des manœuvres en cours doit également être expérimentée afin de permettre aux manifestants pacifiques de se désolidariser plus rapidement des éléments violents.

Concernant les armes intermédiaires, **les sections des moyens spécialisées (SMS) doivent être développées.**

Un budget va être alloué pour l'acquisition de deux engins lanceur d'eau (ELE) pour mettre en place une SMS au sein de la CRS 8.

Parce que leur efficacité n'est plus à démontrer, l'acquisition d'engins plus maniables doit aussi être évaluée. Cela permettrait le déploiement de ces engins dans des endroits aujourd'hui inaccessibles avec les ELE dont sont dotés les SMS. L'effet lacrymal étant aujourd'hui compromis car les manifestants s'équipent de masques à gaz performants, il faudra si cette tendance vient à se généraliser s'adapter rapidement.

En effet, si l'utilisation des moyens lacrymogènes, prévue pour maintenir une distance de sécurité avec les manifestants et disperser les groupes si nécessaire, n'est plus efficace, alors la réflexion devra être rapidement menée pour donner aux policiers d'autres outils afin de mener à bien leurs missions.

► Enfin vient le 3^{ème} temps, celui d'après la manifestation, celui-là n'existe quasiment pas. En effet, très peu d'interpellations ont lieu post-événement, alors que les interpellations en cours de manifestation sont toujours délicates en termes de risque de débordements, de déséquilibre du dispositif, et créent parfois plus de tort que l'infraction initiale.

La judiciarisation des MO est à notre sens une dérive dangereuse. **Le travail judiciaire doit se faire après**, grâce à une identification des auteurs d'infractions qui seraient interpellés les jours suivant la manifestation.



L'Angleterre est un modèle du genre, utilisant la vidéo pour identifier les délinquants et les interpellier à leur domicile plus tard.

La réponse pénale y est extrêmement sévère pour les individus coupables de violences, dégradations, ou d'être restés dans un attroupement malgré un ordre de dispersion.

En France, l'absence de réponse pénale est criant.... Les casseurs, ultra, délinquants développent un **sentiment d'impunité** qui s'amplifie et s'étend même à d'autres personnes qui suivent, se radicalisent, sachant que finalement **en jetant des pavés sur les forces de l'ordre, de l'acide, ou en brûlant une voiture, ils ne risquent pas grand-chose, voir rien du tout....**

Les éléments constitutifs d'une infraction lors d'une manifestation ne sont souvent pas assez solides pour la justice, et nombreuses affaires sont classées sans suite car pas assez matérialisées.

Une réflexion doit être menée sur l'identification permettant l'interpellation des auteurs d'infractions en MO.

Les «produits de marquage codés» ou PMC bien plus discrets, qui sont des dispositifs chimiques indétectables à l'œil nu, inodores et incolores permettant le marquage des biens, des personnes et des lieux, pourraient être une réponse à cette problématique.

Cette technologie équivaut à un véritable ADN de synthèse.

Le coupable marqué peut en effet alors se faire repérer à tout moment, lors d'un banal contrôle routier ou en discothèque, sur projection d'une lumière ultra-violette. Sa peau est imprégnée pour plusieurs semaines, ses cheveux pour six mois, et les habits sont marqués à vie !

Sans être une solution miracle, **c'est une piste à explorer afin d'apporter une réponse légale** et efficace aux hordes de casseurs qui se mélangent systématiquement aux cortèges des manifestations nationales, afin qu'ils puissent être arrêtés et jugés.

Pour conclure, malgré la guerre des images et la stigmatisation des forces de sécurité depuis des semaines, **il ne nous semble pas nécessaire de révolutionner la doctrine et la philosophie du MO à la française.**

Au contraire, il faudrait en renforcer les principes pendant la manifestation tout en faisant évoluer la phase précédente et le temps post-événement.

UNITÉ SGP POLICE réaffirme son soutien indéfectible à l'ensemble des policiers avec une pensée particulière aux nombreux collègues blessés lors de ces manifestations.

GILETS JAUNES : DES EFFECTIFS DE POLICE MIS À RUDE ÉPREUVE !

Né sur les réseaux sociaux, le mouvement des « gilets jaunes » a, depuis plus de trois mois occupé la France et mobilisé de nombreuses forces de police et de gendarmerie donnant aussi lieu à des scènes de guérillas urbaines. Le Gouvernement a tenté de réagir par certaines mesures sociales et en lançant le grand débat mais, à l'heure où nous écrivons ces lignes, quelques irréductibles ne cessent pas le mouvement engendrant désordre, commerces au ralenti le week-end et de nombreux dégâts pour la population mais aussi surtout de nombreux blessés chez les forces de l'ordre ainsi que chez les manifestants. Il convient bien entendu, de ne pas oublier les 11 personnes décédées, pour la plupart lors d'accidents sur des barrages routiers.

Si ce mouvement inédit pouvait trouver sa légitimité au travers de revendications cohérentes qui impactaient bon nombre de concitoyens, les violences, les saccages et les pillages ont petit à petit, fait s'écarter les véritables manifestants pour laisser la place à toutes sortes de groupuscules, issus de pays frontaliers, venant exclusivement pour semer le chaos, détruire et affronter les forces l'ordre.

Les différentes munitions et armes découvertes sur bon nombre d'entre eux mettront d'ailleurs en exergue leur volonté de blesser et tuer du « flic », discréditant ainsi le mouvement des « gilets jaunes ». Mais revenons sur ce mouvement en quelques dates importantes.

Le 17 novembre 2018 a lieu la première journée de blocage par, l'installation, sur de nombreux ronds-points, de manifestants qui arborent un gilet jaune. Au travers de ces nombreux points de filtrage, de blocage de routes, ils paralysent une partie de l'économie locale et dénoncent la politique sociale du gouvernement et notamment la hausse des taxes sur les carburants.

Le samedi 24 novembre, pour leur « acte 2 », des manifestants affrontent les forces de l'ordre sur les Champs-Élysées mais c'est surtout une semaine plus tard, le 1^{er} décembre que Paris connaît de véritables scènes de guérilla urbaine avec l'attaque notamment de l'Arc de Triomphe, taggué, saccagé et pillé. Ce samedi-là donne lieu aussi à des violences dans de nombreuses autres villes en province où bon nombre de nos collègues sont blessés.

Les annonces du gouvernement sur l'annulation de la hausse de la fiscalité sur les carburants n'allaient pourtant pas calmer les esprits

car « l'acte 4 », le 8 décembre allait encore être émaillé de heurts.

La hausse de 100 euros pour les salariés au SMIC, la défiscalisation des heures supplémentaires et d'autres mesures entraînaient 3 samedis de baisse du mouvement mais, le 5 janvier, le nombre de manifestants repart à la hausse et des symboles de la République comme un Ministère sont attaqués.

Le Gouvernement annonce alors une nouvelle loi Anti-Casseurs alors que chez les manifestants, la polémique sur les Lanceurs de Balles de Défense (LBD) et grenades de désencerclement ne cesse d'augmenter.

Les actes 10 du 19 janvier et 11 du 26 janvier seront encore émaillés de violences et d'exactions à l'encontre des forces de l'ordre.

Le 1^{er} février, le Conseil d'État rejettera les demandes de suspension d'utilisation du LBD.

Le 2 février, l'acte 12 dédié aux blessés en manifestations sera la scène de heurts et de violences, plusieurs de nos collègues seront à nouveau blessés et, une semaine plus tard, lors de l'acte 13, un manifestant aura une main arrachée devant l'Assemblée Nationale.

Les actes 14 du 16 février et 15 du 23 février connaissent eux aussi de nombreux heurts dans plusieurs villes et le 26 février, le Conseil de l'Europe appellera à suspendre l'usage des LBD au nom des Droits de l'Homme. C'est ensuite l'ONU qui demandera le 6 mars à la France, une enquête sur les cas d'usage excessif de la force.

Après un creux de mobilisation début mars, le 16 mars (acte 18) sera à nouveau marqué par des pillages, des saccages, des incendies et de violents heurts sur les Champs-Élysées et dans quelques villes de Province. De nombreuses mesures, dont l'interdiction de manifestations, seront annoncées par le gouvernement et la Préfecture de Police de Paris connaîtra le remplacement sans précédent d'un bon nombre de ses responsables.

Nous en sommes aujourd'hui au vingtième mouvement et, malgré toutes ces mesures, les heurts se perpétuent dans de nombreuses villes. Pendant ce temps, nos collègues sont employés tous les week-ends et ne connaissent pas de repos. Ils sont la cible de violences inouïes et le nombre de blessés dans nos rangs ne cesse de croître. Il devient donc urgent de trouver une solution politique au règlement de ce mouvement car nos collègues sont à bout et ne pourront durer éternellement à être employés de la sorte.





INTERVIEW DE DAVID CRS 30



Bonjour David, peux-tu te présenter en quelques lignes ?

Bonjour, David D., 42 ans, Brigadier-Chef de Police à la CRS 30 de Châtel-St-Germain et délégué local UNITÉ SGP POLICE. Entré dans la police en 2000, je suis passé par la CRS 37, puis la CRS 30. Puis pour des raisons familiales, j'ai rejoint la DDSP 67, passant d'un bureau de Police au Roulement pour la CSI et en effectuant une mission pour l'ONU à Haïti. Depuis 2016, j'ai retrouvé mes premières amours en retournant à la CRS 30.

Avec ton unité, avez-vous été mobilisés tous les samedis ?

Sur les 18 «actes» des Gilets-Jaunes à ce jour, ma compagnie a dû être engagée sur 15 d'entre eux, surtout sur Paris bien sûr, mais également en province, je pense notamment à des villes comme Quimper, Charleville-Mézières ou Bar-le-Duc.

Même si le rétablissement et le maintien de l'ordre sont votre cœur de métier et votre spécialité, étiez-vous habitués à autant de violence ?

Bien que le Maintien de l'Ordre soit en effet notre spécialité première, ces dernières années, nous étions plutôt habitués à encadrer quelques manifestations pacifiques, la plus grosse partie de notre activité étant focalisée sur de l'anti-attentat, sur divers événements ou sur de la lutte contre l'immigration clandestine.

Le mouvement des «Gilets-Jaunes» nous a clairement repositionnés dans notre activité première, et nous avons dû effectivement faire face à une violence rarement rencontrée auparavant.

Quels sont les mouvements qui t'ont le plus marqué ?

J'ai été particulièrement impressionné par les Actes 3 et 4, ceux des

1^{er} et 8 décembre 2018, et si je devais en retenir un seul, je dirais l'acte 3, au cours duquel l'Arc de Triomphe a été vandalisé, l'Avenue Kléber transformée en champ de bataille...

Ma compagnie était engagée place de l'Étoile depuis environ 8h du matin, au niveau de l'Avenue d'Iéna dont nous bloquions totalement l'accès.

Vers 10h, nous nous sommes retrouvés pris entre deux groupes de manifestants, les uns sur la place de l'Étoile, les autres de l'autre côté du barrage, ce qui, évidemment posait problème.

La majorité d'entre eux était venue pacifiquement, néanmoins, le fait que l'accès aux Champs Élysées soit bloqué, nous avons dû répondre à des jets de projectiles sur notre position par des grenades lacrymogènes. Le phénomène d'émulsion collective a alors amené certains « pacifiques » dans une démarche violente à notre égard.

Une heure plus tard, nous repoussions tant bien que mal une première attaque de Black-Blocs sur un de nos flans dans la Rue de Presbourg. Ce moment fut particulièrement éprouvant pour nous, tant nos adversaires du jour étaient violents et déterminés.

Le reste de la journée fut assez «bizarre», la plupart des Forces de l'Ordre étant cantonnée à un rôle statique, j'ai assisté de loin à la scène durant laquelle un collègue d'une Compagnie d'Intervention a failli littéralement se faire lyncher sous l'Arc de Triomphe.

Je me souviens surtout avoir «subi» pendant des heures durant, alternant des périodes de vives tensions et des périodes d'accalmies, au final nous aurons été sur le pont de 7h du matin jusqu'à minuit environ.

Par chance, notre CRS n'aura compté dans ses rangs, « que » 4 blessés légers (contusions), et c'est un miracle si aucun mort n'a été à déplorer parmi les Forces de l'Ordre ce jour-là.

Les violences se sont-elles faites sentir dès le début ou ont-elles évoluées au fil des manifestations ?

Alors autant les Actes 1 et 2 furent plutôt « bon enfant », les Actes 3 et 4 ont clairement démontré une escalade dans la violence.

On ne peut pas dire que les violences s'aggravent au fil des samedis, celles-ci vont varier en fonction du timing. Depuis fin décembre 2018, on a clairement constaté une forte baisse de la mobilisation générale des Gilets-Jaunes, ceci pouvant s'expliquer par des températures basses, par « le petit geste » du Président Macron en fin d'année, puis par l'ouverture du « Grand Débat National ».

Aussi, on a remarqué un nouvel élan samedi dernier (le 16 Mars 2019), avec cet Acte 18 qui coïncide avec la fin du Débat National, les Gilets-Jaunes voulant marquer le coup, avec toutes les exactions qui sont allées de pair...

As-tu vu une évolution dans le dispositif de maintien de l'ordre et penses-tu qu'il faille le faire évoluer ?

L'évolution majeure a eu lieu le 8 décembre 2018, lorsqu'une stratégie mobile et active a été mise en place suite au fiasco de la stratégie statique du 1^{er} décembre 2018.

Nous-mêmes, sur le terrain, avons senti la différence et nous avons enfin le sentiment de dominer les débats dans la rue.

Malgré cette évolution, on ne peut que constater, lorsque les Champs Élysées sont littéralement mis à sac comme samedi dernier, qu'il reste des failles dans cette stratégie.

Il suffit de prendre en compte le fait que les décisions en matière de champ d'action et de conception de la stratégie globale de maintien de l'ordre à Paris ne sont pas prises par les seuls professionnels légitimes du maintien de l'ordre que sont les CRS et les Gendarmes Mobiles, pour mettre en lumière un réel malaise... Il semblerait qu'enfin, après 18 actes, on tende vers une nouvelle orientation dans ce domaine, que les spécialistes soient enfin impliqués à juste titre et il me tarde d'en voir les résultats sur les samedis à venir.

Sur ce que tu as pu voir, ces violences sont-elles perpétrées par des « Gilets jaunes » ou plutôt par des groupuscules ou autres « casseurs » infiltrant les cortèges ?

Il est aujourd'hui évident que la plupart des actes violents sont l'origine soit de groupuscules politisés d'extrême droite ou gauche, de mouvements type Antifa, anarchistes et consorts... À ceux-là s'ajoutent de plus en plus de Gilets-Jaunes, pacifistes au départ du mouvement, qui se sont radicalisés et jouent un rôle majeur dans les exactions commises à l'encontre des Forces de l'Ordre.

J'ai vraiment pu voir un vrai maelstrom d'individus violents, allant du retraité à visage découvert qui, de colère va s'emparer d'un pavé, à la ménagère hystérique nous demandant pendant deux heures si « nos parents n'ont pas honte de notre métier », au Black-Block professionnel, méthodique et équipé, en passant par l'activiste politique ou le jeune opportuniste pilleur de vitrines.

Penses-tu qu'une autre organisation des services aurait permis de mieux lutter contre ces violences et si oui, laquelle ?

Clairement, oui : encore une fois, il faut se donner les moyens d'agir immédiatement sur les groupes de casseurs, ou les groupes violents pour les disperser, quitte à aller au contact.

Les dispositifs en amont restent importants (contrôles des bus de GJ arrivant sur Paris, contrôles préventifs des arrivées en gare), mais les GJ ont su s'adapter et empruntent dorénavant de nouveau trajets moins contrôlés.

Le LBD a fait énormément débat suite aux blessés dans les rangs des manifestants mais y avait-il moyen de faire sans cet équipement intermédiaire ?

Comme son nom l'indique, le Lanceur de Balles de Défense est une arme... de défense...

Durant ces 4 mois, nos collègues ont été destinataires de pavés de plusieurs kilos, de dispositifs explosifs en tous genres, de bouteilles d'acide, de pointes, de grilles en fonte, de cocktails Molotov etc... Face à ces types d'agressions, il est plus que vital pour nous d'être dotés d'un armement intermédiaire et le LBD40 nous est essentiel. Sans lui, il ne nous resterait que peu d'options : soit aller au contact, soit faire usage de notre pistolet, causant inévitablement des drames.

Ne crois-tu pas que les médias ont un peu « oublié » les nombreux policiers blessés pour seulement faire le « buzz » sur ce qu'ils appellent les violences policières ?

Complètement ! Pour moi il n'y a pas de violences policières. Pas un jour on ne va sur une manifestation en se disant « J'espère casser du Gilet-Jaune »... on a plutôt tendance à se dire « J'espère pouvoir rentrer sain et sauf et retrouver mes proches au plus vite ».

Il peut par contre y avoir des fautes professionnelles, et là, l'IGPN joue entièrement son rôle, et il y a à ce jour 133 enquêtes en cours, et qui dit faute, dit sanction.

Ressens-tu une sorte de « haine » du policier de la part de la population ou cela reste t'il marginal ?

Je ressens forcément toujours cette haine provenant d'une certaine frange de la population. Celle qui ne connaît rien à notre métier, celle qui va nous traiter de tous les noms le samedi sur une manifestation et qui va nous applaudir le mardi suivant après avoir neutralisé un terroriste...

Je préfère me focaliser sur les autres personnes, qui auront un mot gentil, une petite attention, un « Merci pour ce que vous faites », un « Merci d'être là », un simple regard de compassion même parfois, et cela croyez moi, ça efface bien souvent des heures d'insultes en un instant.

Un dernier mot ?

Je souhaite tout simplement dire « Bon courage » à tous nos collègues impliqués sur ces manifestations et ailleurs, en espérant qu'une issue politique soit trouvée au plus vite, afin que nous retrouvions tous une certaine sérénité.



Bonjour Nicolas, peux-tu te présenter en quelques lignes ?

Bonjour, j'ai 41 ans et je suis Gardien de la Paix, affecté au Groupe d'Ordre Public de Bar le Duc (55). Je suis également délégué de service UNITÉ SGP POLICE à Bar le Duc depuis une dizaine d'année. Dans la police depuis 2001, je suis passé par le commissariat de Lure (70) avant d'être affecté au CSP de Bar le Duc où j'ai exercé successivement à la brigade de nuit, au RT, en GSP puis depuis septembre dernier au GOP.

Quelle a été votre mobilisation sur le mouvement des Gilets Jaunes ?

Dès le samedi 17 novembre 2018, la DDSP 55 a été sur-sollicitée par le mouvement des « gilets jaunes ».

Les premières semaines, les missions consistaient principalement à surveiller les différents points tenus par les « gilets jaunes » et à encadrer leurs diverses actions notamment les rencontres avec les élus (mairie, Conseil Départemental de la Meuse).

Le point d'orgue du mouvement est intervenu le samedi 12 janvier 2019 avec l'organisation d'une manifestation régionale dans la cité barisienne. L'ensemble des « gilets jaunes » de Lorraine s'était donné rendez-vous à Bar le Duc où un cortège de 1500 personnes a tenté en vain d'investir le centre ville : ce rassemblement a été particulièrement impressionnant de par sa durée et la violence à laquelle nous avons été confrontés.

Etiez-vous habitués à faire autant de maintien de l'ordre et aussi violent ?

Sur la DDSP Meuse, les missions de Maintien de l'Ordre deviennent une habitude. BAR LE DUC est souvent le théâtre de rassemblements anti-nucléaire qui associent militants pacifiques et individus issus de la mouvance anarcho-libertaire.

Aussi, aux très fréquentes comparutions de militants antinucléaires devant le Tribunal de BAR LE DUC, un service de Maintien de l'Ordre est mis en place. L'ensemble des services de la DDSP 55, à savoir la quasi-totalité des personnels de Bar le Duc et Verdun, qu'ils soient en tenue ou en civil sont dédiés à ces missions avec l'appui systématique de forces mobiles.

Le 16 juin 2018, nous avons dû faire face à un rassemblement d'environ 3000 opposants au laboratoire de BURE. Parmi eux, une centaine d'individus apparentés aux « black blocs » a fait preuve d'une violence inédite en Meuse, blessant une dizaine de collègues.

Si les opérations de MO se multiplient en Meuse, cela ne fait toutefois pas de nous des spécialistes et sans trahir de secret, nous ne sommes pas formés à affronter le niveau de violences que nous avons rencontrés les 16 juin et 17 novembre 2018.

Comment définirais-tu la violence sur les manifestations des Gilets Jaunes ?

Les violences, de mon point de vue, s'aggravent au fil du temps sur notre secteur.

Pour ma part, j'ai été blessé sur la manifestation du 12 janvier 2019. Les unités d'appuis des 2 CSP de notre département ont été employées sur cette manifestation au même titre que les forces mobiles. 3 compagnies de CRS et 1 escadron de GM ont été déployés à Bar le Duc, de même que des collègues des BAC d'Epinal (88) et d'Hagondange (57).

Nous étions en sécurisation à proximité d'un chantier de l'ancienne gare routière et une marée de « gilets jaunes » s'est présentée face à nous. Nous avons reçu l'ordre de reculer pour nous mettre en sécurité à la hauteur des collègues CRS.

Les manifestants ont fait tomber les barrières sécurisant le chantier et ont commencé à nous envoyer une pluie de pavés et de gravats. J'ai reçu un pavé au niveau du visage bien que protégé par mon bouclier et porteur de mon casque avec la visière baissée.

J'ai aussitôt ressenti une vive douleur à l'endroit de l'impact et constaté que j'avais une dent cassée.

Nous avons malgré tout continué à faire face tout en veillant à nous mettre en sécurité, nos collègues CRS ont alors pu saturer la zone de lacrymogène.

Conduit à l'issue de cette manœuvre au poste médical avancé, basé dans l'enceinte de la préfecture, j'ai été pris en charge. Bien que blessé, je considère au vu de la violence déployée par les manifestants que je m'en tire avec beaucoup de chance (ITT de 10 jours suite à trauma crânien, entorse de l'épaule et fracture dentaire).

Quant à mes collègues ils ont eu ensuite fort à faire tout le long de la journée, les manifestants créant de nombreux points de fixations dans la ville avec mise en place de barricades et jets de projectiles.

Parmi les Gilets Jaunes, y-a-t-il des casseurs ?

La manifestation du 12 janvier 2019 a été infiltrée par de nombreux casseurs, c'est une certitude. Toutefois, les nombreuses vidéos de cette manifestation qui circulent sur les réseaux sociaux démontrent que les « gilets jaunes » se sont sentis pousser des ailes, nombre d'entre eux s'associant pas des jets de projectiles aux « casseurs professionnels ». La preuve, les quelques interpellations qui ont eu lieu ce jour-là concernent essentiellement des primo-délinquants ou tout du moins des personnes inconnues pour de tels faits.

Penses-tu qu'une autre organisation des services auraient permis de mieux lutter contre ces violences et si oui, laquelle ?

Le risque zéro n'existe pas !

En amont de cette manifestation, de nombreux filtrages et contrôles avaient été mis en place. De nombreuses armes par destination avaient été découvertes.

Les manifestants semblent toutefois avoir réussi à se procurer d'autres armes, sans doute dissimulées les jours précédents. Ils ont également descendu des pavés en différents lieux de la ville au fil de la journée.

Concernant d'éventuelles interpellations préventives, il m'est difficile d'apporter une réponse, la multiplication des actes « Gilets-jaunes » faisant que les ressources humaines deviennent limitées en tout point du territoire.

Je tiens à préciser que sur l'ensemble des différentes manifestations, la hiérarchie locale a toujours veillé à ce que nous puissions assurer nos missions en toute sécurité. Lors de la manifestation du 12 janvier 2019, le nécessaire a été fait en amont auprès du SGAMI EST pour que les collègues de la DDSP 55 soient équipés en moyens de protection (jambières, gilets tactiques...), sans quoi, le nombre et la nature des blessures auraient pu être beaucoup plus sérieuses.

De même, avec l'appui des personnels administratifs, la logistique n'a eu à souffrir d'aucune remarque, l'ensemble des personnels engagé

sur les dispositifs bénéficiant de paniers repas.

Que penses-tu de la polémique sur les blessures liées au LBD ?

Localement, nous n'avons pas dénombré de blessures sérieuses liées à l'usage du LBD.

Si d'autres équipements intermédiaires et efficaces pour assurer notre défense étaient mis à notre disposition, nous pourrions peut-être nous passer du LBD.

Mais en l'état, ce n'est pas le cas : nous ne sommes pas de la chair à canon. Par ailleurs qu'en serait-il si à défaut du LBD, nous étions contraints d'utiliser notre arme de service...

Ne crois-tu pas que les médias ont un peu « oublié » les nombreux policiers blessés pour seulement faire le « buzz » sur ce qu'ils appellent les violences policières ?

Un manifestant blessé est bien plus médiatique que dix policiers victimes.

Les médias recherchent le sensationnel. Parler de violences policières, terme marquant pour l'opinion publique est dangereux et démontre une méconnaissance du droit.

Les violences faites aux policiers sont moins vendeuses... Sauf erreur de ma part, leur nombre a dépassé les 1200 ces dernières semaines, mais là ça n'émeut personne.

Ressens-tu une sorte de « haine » du policier ?

Ce mouvement est inédit par sa forme et sa durée. Sa radicalisation fait effectivement qu'une haine du policier est perceptible. Nous sommes les représentants de l'Etat et à ce titre nous sommes des cibles. D'ailleurs aujourd'hui, sur les réseaux sociaux, certaines personnes n'hésitent plus, sans filtre, à encourager à casser ou à tuer du flic.

Cela n'arrive pas tous les jours et notre expérience nous permet de gérer ce type d'attaques gratuites. En revanche nos proches, époux ou épouses, enfants, parents, sont meurtris par ces attaques et pas formés pour y faire face.

Un dernier mot ?

Comme la plupart de mes collègues, j'ai hâte que ce mouvement prenne fin, car même si localement, la hiérarchie essaie de nous laisser souffler dès que possible, nous sommes sur le front régulièrement, rappelés sur nos repos, décalés, maintenus à 100 % de présence... : en professionnel, nous répondons toujours présents mais la fatigue s'accumule et la lassitude gagne.

Il faut savoir que dans une petite DDSP comme la nôtre, dont le nombre d'effectifs est en souffrance, l'impact d'un tel suremploi n'est plus viable à moyen terme : à force de tirer sur la corde, elle va finir par craquer.



INTERVIEW DE BENJAMIN BSU FORBACH



Bonjour Benjamin, peux-tu te présenter en quelques lignes ?

Actuellement Brigadier Chef, Officier de Police Judiciaire en fonction en Brigade de Sûreté Urbaine au Commissariat de Sécurité Publique de FORBACH. Du point de vue de mon engagement syndical, je suis délégué local au niveau du CSP FORBACH et également membre du bureau départemental. Je suis titulaire en CHSCT et CTD depuis de nombreuses années.

Peux-tu nous rappeler en quelques mots ton parcours professionnel, ton affectation et arrivée dans ton service actuel ?

Dans l'administration depuis 1998 avec une arrivée au CSP FORBACH en septembre 2012. La majorité de ma carrière, je l'ai effectuée dans des services d'investigations que ce soit au niveau de la Police aux Frontières ou depuis 2007 en Sécurité Publique.

Depuis le début du mouvement engendré par les « Gilets Jaunes », le 17 novembre 2018, avec ton service, vous avez été régulièrement engagés sur les diverses manifestations. Avez-vous été mobilisés tous les samedis ?

Tous les Samedis, le service était mobilisé afin d'assurer le service d'ordre, voir le maintien de l'ordre sur les manifestations de la circonscription, voir du district. Le volume du rappel était aléatoire en fonction de l'évènement mais sur chaque gros samedi, l'ensemble des effectifs en position de rappel était rappelé. Il est sans dire que ces rappels étaient déjà en complément des astreintes et des permanences judiciaires sans parler des servitudes habituelles.

Nous avons vu que les maintiens de l'ordre avaient été relativement violents et intensifs y compris dans des communes

où nous n'y étions pas habitués, cela a-t-il été le cas chez vous ?

Sur le district de Sécurité Publique, et plus particulièrement sur la circonscription de Freyming-Merlebach, nous avons en effet connu des violences pour lesquelles nous ne sommes pas habitués et surtout pas formés. De mémoire, pour cette commune, nous n'avions jamais été confrontés à une telle violence, je dirais même guérilla urbaine.

Quelles ont été les plus grosses problématiques que vous avez pu rencontrer face à ces maintiens de l'ordre violents ?

Clairement le manque d'effectif surtout s'agissant de forces mobiles. Concernant le matériel, la moitié du personnel n'était pas équipée de matériel MO et surtout de casques de protection. C'est seulement après la grosse manifestation du premier décembre qu'un complément en matériel a été effectué pour fournir les fonctionnaires. Pour nous déplacer sur les différentes circonscriptions et manifestations, l'administration avait mis à disposition, en plus du parc existant, des véhicules non équipés Police et non protégés par des films. Un vrai paradoxe quand on sait les violences par jets de projectiles divers et variés auxquelles nous avons dû faire face.

L'usage du LBD a fait énormément débat, mais y avait-il moyen de faire sans cet équipement intermédiaire et penses-tu que la formation à cette arme non létale soit suffisante ?

Pour moi, les armes intermédiaires ont largement fait leurs preuves dans nos différentes missions et même en MO. L'usage du LBD me paraît nécessaire quand la situation l'impose. On peut surtout se poser la question sur ces manifestants « pacifistes » qui se sont finalement retrouvés en première ligne face à nous et le plus souvent mieux armés que nous.

Maintenant pour parler de formation, un vaste sujet dans la Police Nationale... Je pose la question, est-il normale de pouvoir faire une carrière complète sans faire la moindre formation continue ?

Autre problématique, celle d'utiliser des personnels non formés au MO à faire du MO. Nous sommes dans un décalage complet. Employer des agents dans des missions particulières alors même qu'ils n'ont pas la qualification ou la compétence... Quand on a besoin d'un ophtalmologiste, on ne va pas consulter un dermatologue.

Penses-tu que le dispositif était approprié ou aurait-il pu être amélioré par la présence de forces mobiles notamment ?

Naturellement que le dispositif aurait pu être amélioré en utilisant des personnes formées à ce type de missions et cela à tous les niveaux de notre chaîne de commandement.

Pourquoi cela n'a pas été fait et qu'attends-tu des autorités police et préfectorale ?

Difficile de régler les carences d'une administration qui n'a rien pris en compte en matière de formation depuis des années et c'est la même chose en matière d'équipement. Il faut apprendre de cette situation et réagir.

Une autre organisation des services aurait-elle permis de mieux lutter contre ces violences et si oui, laquelle ?

Une fois de plus, mettre en place un nouveau dispositif demande du personnel et surtout du personnel formé. Il ne s'agit pas maintenant de faire des annonces médiatiques sans se donner les moyens de mettre les choses en place.

Depuis ce conflit des « gilets jaunes », ressens-tu une sorte de « haine » du policier de la part de la population ou cela reste-t-il marginal ?

Lors des derniers mouvements, les seules « revendications » des gilets jaunes étaient dirigées contre la police avec slogans, banderoles et surtout des dégradations de nos véhicules et bâtiments sans parler des violences. Un ressenti, la population méprise sa police, l'administration méprise ses agents.

Un dernier mot ?

Le policier est fatigué et surtout il n'est pas le fusible de la non réactivité de notre gouvernement. Pendant que la population est occupée à nous faire la guerre, les revendications principales du mouvement sont totalement oubliées. Un beau tour de passe passe.

LE LBD, UNE ARME CONTROVERSÉE ET POURTANT INDISPENSABLE

L'évolution de la délinquance et la constante progression de la violence à l'encontre des forces de l'ordre a conduit l'administration à doter les forces de sécurité d'une arme non létale utilisant un projectile conçu pour se déformer et s'écraser à l'impact et limiter le risque de pénétration dans le corps mais avec une puissance d'arrêt suffisante pour stopper un individu.

Dès 1995, les forces de sécurité se voyaient dotées du « flash-ball » de calibre 44 mm puis dès 2007, un nouvel équipement apparaissait répondant au besoin d'accroître la distance d'engagement tout en améliorant la précision pour une meilleure réponse opérationnelle et une plus grande sécurité.

En 2016, la Police Nationale abandonnait le « flash-ball » au profit du LBD.

Cet armement intermédiaire faisait l'objet de nombreuses critiques de plusieurs associations de défense des droits de l'homme sans qu'elle n'apporte la moindre solution à l'intervalle entre l'utilisation du bâton de défense et l'armement individuel ou collectif.

Le Sénat était même saisi d'une proposition de Loi visant à interdire l'usage des lanceurs de balles de défense dans le cadre du maintien de l'ordre et à engager une réflexion sur les stratégies de désescalade et les alternatives pacifiques possibles à l'emploi de la force publique.

Cette proposition sera rejetée en commission des Lois et le LBD sera maintenu dans les services de Police.

Devant la violence des agressions auxquelles doivent faire face les forces de l'ordre, comment envisager, dans l'état actuel des choses, le retrait de cet armement intermédiaire ?

Souhaitons nous accroître le nombre de blessés voire de morts ?...





INTERVIEW DE JÉRÉMY CLÉMENT GILET JAUNE DU LOIRET

UNITE SGP POLICE a essayé de comprendre les motivations des « gilets jaunes » et surtout leur manque de réaction quant aux exactions et violences à l'encontre des forces de l'ordre.

Pour se faire, le secteur communication a été à la rencontre de Jérémie CLEMENT, l'un des leaders du mouvement.

Il s'est livré sans ambiguïté et, après avoir condamné, toutes sortes de violences, nous a réaffirmé son soutien aux forces de l'ordre.

Nous ne reviendrons pas ici sur leurs revendications ou leurs propositions, celles-ci restant propres à chacun mais plutôt sur les violences perpétrées à l'encontre des forces de l'ordre pendant ces longs mois de mobilisation.

Sans revenir sur les motivations de ce mouvement qu'aujourd'hui tout le monde connaît, nous n'avons pas compris pourquoi les « Gilets jaunes » ne se sont pas dissociés des casseurs et ne les ont pas mis à l'index dès que les violences et exactions ont commencé ? Est-ce que le fait d'avoir abandonné les ronds-points pour venir sur des manifestations plus classiques, à l'intérieur des villes, a modifié la physionomie du mouvement ?

Tout d'abord, le mouvement des « Gilets Jaunes » a été une tribune pour nos concitoyens, hors mouvements politiques, qui a permis à chacun de s'exprimer et de faire ressentir ses angoisses et sa peur de l'avenir devant les injustices et les charges auxquelles chacun devait faire face.

Il y a deux choses, en ce qui concerne les ronds-points, effectivement c'était plus bon enfant mais néanmoins, cela gênait aussi les commerçants, il y avait des pneus brûlés, etc....

Le gouvernement n'a pas pris l'ampleur du mouvement et a tardé à réagir et à prendre des mesures pour répondre aux demandes des

gilets jaunes.

Il a été décidé de nous faire abandonner les ronds-points, quelques fois par la force, pour nous ramener vers les villes. Cela a été une erreur.

Ensuite, en ce qui concerne les casseurs, les « gilets jaunes » sont des gens du peuple et la sécurité n'est pas leur métier. Quand vous voyez des événements comme ceux qui se sont déroulés à Lyon par exemple où le véhicule a été caillassé, les gens ont peur et n'osent pas intervenir par peur de représailles mais aussi par manque de réaction à se regrouper pour éjecter ces casseurs.

Il aurait certes fallu mieux encadrer les manifestations, contrôler les accès mais est-ce notre rôle ou pas celui des autorités de la police et de la gendarmerie justement d'organiser cela ?

Je pense aussi que continuer les manifestations le samedi n'est pas forcément une bonne chose car ce sont les commerçants qui en font les frais.

Il serait mieux de les organiser sur un autre jour, sur des grandes places, ça serait une solution qui pourrait convenir à tout le monde car il serait possible de mieux contrôler les accès et éviter ainsi toute infiltration de casseurs. Ça va permettre d'avoir moins de forces de l'ordre présentes et surtout une sécurité pour les manifestants. Il faut transformer les manifestations en quelque chose de positif et constructif. Il y a aujourd'hui des gens qui ne participent plus au mouvement parce qu'ils craignent la violence et cela n'est pas acceptable.

Aujourd'hui, il y a des citoyens, dont des collègues à vous, qui vivent dans la misère et ce sont ces gens-là que nous devons aider et défendre. Je sais qu'en raison de leur devoir de réserve, de leurs obligations, vos collègues sont tenus et ne peuvent pas s'exprimer mais je peux vous assurer que j'en ai rencontré plus d'un, au début du moins car les violences ont fait évoluer les choses, qui étaient d'accord avec nos revendications. Vous avez d'ailleurs, vous aussi, initié des manifestations de policiers pour obtenir vos revendications...

Et vous savez, on parle beaucoup des violences mais, regardez notre ami Jérôme RODRIGUEZ, qui, malgré la souffrance et la nouvelle vie qu'il va avoir, reste positif et ce sert de ce qui lui est arrivé pour unir et fédérer plutôt que d'attiser les foudres. Et des gilets jaunes comme lui, nous sommes très très nombreux. Ce sont surtout les médias qui font leur audimat sur les « violences policières ou des gilets jaunes »...

Le LBD est la source de nombreuses critiques de la part des Gilets jaunes, c'est pourtant une arme indispensable pour les policiers devant ce déchainement de violences. C'est le seul armement intermédiaire entre l'armement individuel et le bâton de défense.

Ce n'est pas l'armement en tant que tel qui est en cause mais l'utilisation qui en a été faite à certains moments mais, les policiers en tant que tels, ce ne sont pas eux les responsables, ce sont les donneurs d'ordres, ordres que vous êtes contraints de suivre. Ils font tout pour opposer les gilets jaunes aux policiers, pour éviter surtout que certains policiers ne rejoignent le mouvement. Par contre, effectivement, il serait important d'expliquer que le LBD est la seule arme intermédiaire entre l'arme de poing et la matraque.



Il y a quand même certains « Gilets jaunes » qui prônent un peu la violence.

Alors il y a effectivement eu l'engouement populaire qui a fait qu'ils se sont laissés aller mais cela est en train de changer. La violence doit s'exprimer au travers de sports de combat ou autres, sur un ring, un tatami mais pas dans la rue, pas sur un citoyen ni un policier. C'est d'ailleurs ce qui fait la différence entre les voyous et nous. C'est d'ailleurs, comme je l'ai dit précédemment, cette violence qui a conduit de nombreux citoyens, des familles et personnes âgées notamment, à ne plus participer aux différents mouvements.

Il faut vraiment dissocier les casseurs des « gilets jaunes » et comme cela, personne ne pourra vous reprocher « d'aller aux cartons » pour faire cesser leurs actions et les interpellier.

Alors oui, il y aura toujours des gilets jaunes qui feront des provocations comme il y aura toujours des

policiers qui exagéreront mais cela reste vraiment une minorité de chaque côté.

Il est clair que nous ne pouvons que condamner les violences, ce qui s'est passé à l'arc de triomphe est inadmissible. Non seulement, je les condamne mais ça me rend malade.

Le manque de structuration et d'organisation de vos actions n'ont-ils pas aussi été un peu à l'origine de ses débordements ?

Effectivement, après les ronds-points où chacun était un peu organisateur dans son coin, l'organisation de manifestations dans les villes a conduit plusieurs personnes à devenir des leaders naturels, sans aucune expérience, mais qui se sont « sacrifiés » pour la cause car on est tous d'accord sur le fait qu'il faut que ça change.



Aujourd'hui, plusieurs associations sont en train de se structurer et cela devrait faciliter les choses car nous ne sommes que des amateurs qui ne connaissons ni la politique ni l'organisation de manifestations.

On ne peut porter des gens si l'intérêt personnel est supérieur à l'intérêt collectif et c'est pour ça que nous aussi, on a des gens à recadrer.

EMMANUEL FRANÇOISE



JIU JITSU

Bonjour Emmanuel, peux-tu te présenter en quelques lignes ?

Bonjour, J'ai 38 ans, je suis brigadier-chef de police au Commissariat du Port (Réunion).

Peux-tu nous rappeler en quelques mots ton parcours professionnel ?

J'ai commencé en 2000, en tant qu'adjoint de sécurité au Commissariat où j'exerce actuellement. Détenteur du concours « gardien de la paix », j'ai pu effectuer ma scolarité à l'ENP de Fos-sur-mer (13) dès le mois de janvier 2002, avant d'être affecté au Commissariat de Noisiel (77).

Avant d'être muté dans mon île natale, en 2012, j'exerçais au sein de la DPAF Orly (94).

Dans un premier temps, un court passage à la Sûreté Départementale 974, et depuis le mois de septembre 2013, je suis affecté au commissariat du Port, où je suis actuellement chef de la BAC jour.

Quand as-tu commencé le « Jiu Jitsu Brésilien » ?

J'ai commencé assez tard le Jiu Jitsu Brésilien, c'est à dire en 2016. En effet, mon premier sport de combat est la boxe française savate, pour laquelle je suis détenteur d'un diplôme fédéral.

Avec le temps (l'âge ...lol), mais aussi les modifications complexes de l'ensemble des codes qui régissent notre profession (code de déontologie, code pénal, code procédure pénale etc...), il m'a semblé nécessaire de passer d'un sport de percussion à un sport de préhension et de saisie.

Quelles sont les contraintes que tu as pu rencontrer, notamment pour t'entraîner ?

La principale contrainte, et pas des moindres, réside dans nos cycles horaires, qui ne sont plus du tout adaptés, non seulement à la vie sociale du fonctionnaire de police, mais également à notre activité professionnelle.

De plus, le manque cruel d'effectifs, nous conduit à être sans cesse rappelés au service.

Qu'attends-tu aujourd'hui de l'administration ?

Je suis conscient qu'aujourd'hui, l'administration a sacrifié notre cœur de métier (réduction d'effectifs, horaires non adaptés, rappels incessants), et que de ce fait, le sport est clairement laissé à l'abandon... Cela est déplorable, d'autant plus que l'administration exige que chaque fonctionnaire de police soit en bonne condition physique, mais on n'est pas en mesure d'effectuer ne serait-ce, deux heures de pratique hebdomadaire.

Tu fais des compétitions ? Quels sont tes résultats ?

J'ai participé à ma 1^{ère} compétition au bout de 4 mois de pratique, « Open de la Réunion » de 2016, où j'ai obtenu une double médaille d'or, dans ma catégorie et en toutes catégories.

En 2017, je finissais 1^{er} dans ma catégorie au Championnat de la Réunion.

Suite à une blessure à la cheville lors d'une intervention de police, j'ai dû interrompre mon activité sportive de juin 2017 à septembre 2018.

J'ai repris depuis peu, et j'ai pu participer les 24 et 25 novembre 2018 à l'Open international de Paris, où j'ai remporté une médaille d'or.

As-tu d'autres ambitions sportives et professionnelles ?

Je suis encore débutant dans ce sport, qui nécessite beaucoup de temps, d'efforts, et de patience. J'aimerais aller jusqu'au bout de mes possibilités... L'avenir nous le dira.

Un dernier mot ?

Oui, je tiens à préciser que je suis délégué « UNITÉ SGP POLICE Force Ouvrière », depuis ma titularisation, et que je suis fier de faire partie de l'unique organisation syndicale ne comportant ni officiers, ni commissaires.

J'en suis d'autant plus fier qu'à La Réunion, nous avons gagné nos élections, montrant ainsi que nous nous investissons pour nos copains sur le terrain.



Association
Indépendante
des Forces de l'Ordre
pour la Protection et la Prévention

UNE GARANTIE MULTIRISQUE ADAPTEE A VOS MISSIONS



Une interpellation
qui tourne mal,

Un témoignage en
votre défaveur,

Une situation
confuse...

LE COMPLEMENT DE LA PROTECTION FONCTIONNELLE

Des garanties exclusives dédiées aux forces de l'ordre

- ① Votre salaire garanti à 100%
+ capital e-réputation de 10 000€
- ② Vos frais de défense jusqu'à 30 000€
- ③ Une assistance psychologique

Rendez vous sur notre site



www.ifopp.org

[1] AREAS DOMMAGES [1] Société d'Assurance Mutuelle à cotisations fixes, RCS Paris 775 670 466, 47-49 rue de Miromesnil 75008 Paris, Entreprise régie par le code des assurances, COVERUS ASSURANCE [1] Société par Actions Simplifiée de courtage d'assurance au capital de 10 000 €, ayant son siège social 39 avenue Gambetta 75020 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 829 679 000 et auprès de l'ORIAS sous le numéro 170 035 16, CDP ASSURANCES [1] Entreprise d'assurances régie par le Code des Assurances, Société Anonyme au capital de 1692 240 €, ayant son siège social Immeuble Europe - 62 rue de Bonnefille - 69003 LYON, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro 958 506 156, EUROPE ASSURANCE [1] Société Anonyme au capital de 25 402 760 €, Entreprise régie par le code des assurances, immatriculée au RCS Nanterre sous le numéro 451 366 405, siège social 1, promenade de la Bonnetière - 92230 Gennevilliers, [1] Autorité de surveillance - Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 61 rue Talbot, 75436 Paris Cedex 09, Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurances (ORIA) - www.orias.fr

IPROTEGO, SAS au capital de 40 000€, dont le siège social se situe 13 rue Trigance 13002 Marseille, RCS de Marseille sous le numéro 518 552 0888

LES OPTIONS LORS D'UNE SUCCESSION

Bonjour à tous .

À l'ouverture d'une succession où vous avez la qualité d'héritier, vous disposez de trois options : acceptation pure et simple, acceptation à concurrence de l'actif net ou le refus.

L'acceptation simple nécessite un certificat d'hérédité susceptible d'être obtenu devant certaines mairies ou par l'attestation des autres héritiers, si la succession comporte un actif de moins de 5.000 euros. Au-delà de cette somme, un acte de notoriété sera établi par le notaire. Ainsi, vous pourrez disposer de l'actif, dans la limite de votre part, mais vous devenez aussi responsable du passif, également dans la limite de votre part ou de la totalité de l'ensemble, si vous êtes le seul héritier.

Au cas où le passif vous semble plus important que l'actif, vous pouvez « accepter l'héritage à concurrence de l'actif net ». Il s'agit d'une déclaration que vous pouvez faire auprès d'un notaire ou au greffe du Tribunal de Grande Instance dans le ressort duquel se trouve le dernier domicile du défunt. Les formalités nécessitent des publications dans le journal officiel et d'annonces légales, afin d'informer les créanciers qui auront quinze mois pour déclarer leurs créances. Et dans un délai de deux mois, à compter de votre déclaration vous devez déposer auprès du greffe un inventaire successoral.

L'acceptation à concurrence de l'actif net vous permet d'éviter la confusion de vos biens personnels avec ceux de la succession et de n'être tenu au paiement des dettes de la succession que jusqu'à concurrence de la valeur des biens que vous avez recueillis, vous n'aurez pas à payer les dettes de la succession par vos deniers propres. Par la suite, si vous vouliez changer d'avis, vous ne pouvez plus renoncer à l'héritage, la seule autre possibilité serait de l'accepter purement et simplement.

La renonciation à l'héritage est en revanche très simple, et un courrier, par voie postale, au greffe est suffisant. Cependant, vos enfants deviendront, eux-mêmes, les nouveaux héritiers et s'ils sont mineurs, que vous souhaitiez qu'ils renoncent à l'héritage ou qu'ils l'acceptent, il faudra saisir le Juge des Tutelles (Juge des Affaires Familiales), afin d'en demander l'autorisation.

En attendant le prochain numéro, prenez soin de vous et de vos intérêts.



Maître Etincelle ERNART
Avocate

Un problème personnel ou professionnel ?

Le bureau national met à votre disposition,

gratuitement,

une permanence d'avocat tous les mardis après-midi

dans les locaux d'UNITÉ SGP POLICE-FO
161-163 avenue Galliéri, 93177 Bagnolet

Prenez rendez-vous au **06.09.95.62.27**



UNE VIE AU SERVICE DE LA POLICE TECHNIQUE ET SCIENTIFIQUE



Entré au « 36 » comme Enquêteur de police, Patrick Nazet a gravi les échelons de son métier pour terminer sa carrière Commandant Fonctionnel, Chef de Division à Montpellier.

C'est l'histoire d'un métier, de son évolution, celui de LA POLICE

TECHNIQUE ET SCIENTIFIQUE.

Bien au-delà des séries télévisées sur le sujet, nous entrons dans le domaine privé, sans aucun fard, du travail de ces policiers.

De quoi s'agit-il ?

Ce livre est le témoignage inédit de 32 années d'expérience de terrain et de passion, agrémenté de secrets, de révélations, d'anecdotes et d'explications techniques avec documents et photographies à l'appui. L'auteur nous dévoile son travail quotidien sur les empreintes digitales et sur les traces papillaires à l'époque des fichiers manuels. Du Service Historique de la Préfecture de Police au Service Central d'Identité Judiciaire, le parcours de l'expert nous fait découvrir le renouveau et l'évolution de toutes les techniques d'aide et d'assistance aux Enquêtes Judiciaires.

Des dossiers qui ont déclenché la chronique, des noms connus de tous.

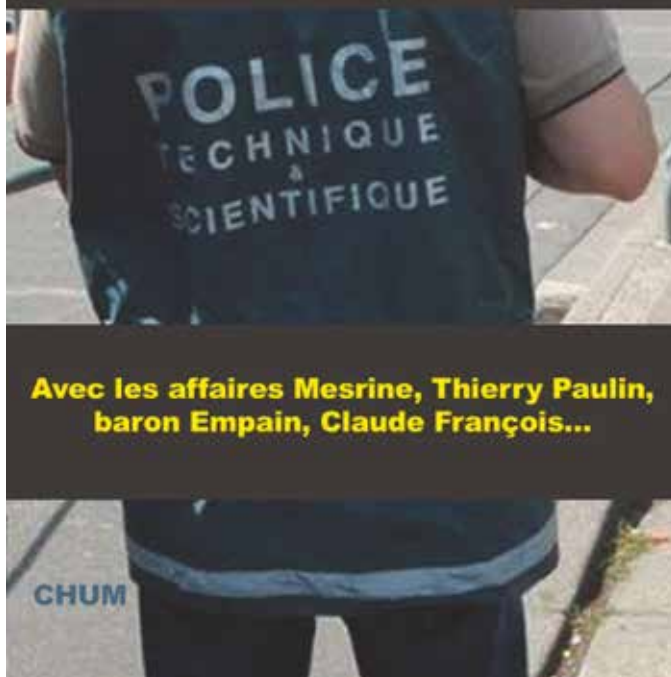
L'enlèvement du Baron EMPAIN, le chanteur Claude FRANÇOIS, l'ennemi public Jacques MESRINE, le tueur de vieilles dames Thierry PAULIN, un commando de l'ETA, le vol de la statue de cire de Georges MARCHAIS...

Un homme méticuleux, consciencieux, des équipes soudées.

Le commandant de police honoraire

PATRICK NAZET

UNE VIE AU SERVICE de la



Vous saurez tout sur le fonctionnement des fichiers, des comparaisons des empreintes digitales, des nouvelles technologies, des empreintes génétiques, de l'odorologie qui ont permis l'arrestation de criminels qui se croyaient hors de portée.

C'est l'histoire de notre police technique et scientifique depuis ses origines à aujourd'hui, ses évolutions, son organisation que ce livre-témoignage nous propose.

Disponible aux Éditions CHUM

Prix : 18,00€

www.chumeditons.com

Échelon	Durée	Ind. maj	IRM
---------	-------	----------	-----

Échelon 3		640	819
Échelon 2	2 ans	630	803
Échelon 1	2 ans	611	779

RULP

Except.		576	734
Échelon 5		566	722
Échelon 4	3 ans	558	711
Échelon 3	2 ans	540	689
Échelon 2	2 ans	525	669
Échelon 1	2 ans	506	645

Major

Échelon 6		534	681
Échelon 5	3 ans	514	655
Échelon 4	3 ans	502	640
Échelon 3	3 ans	492	627
Échelon 2	2 ans ½	477	608
Échelon 1	2 ans	468	597

Bier/Chef

Échelon 7		492	627
Échelon 6	3 ans	477	608
Échelon 5	3 ans	462	589
Échelon 4	3 ans	443	565
Échelon 3	3 ans	425	542
Échelon 2	2 ans ½	413	527
Échelon 1	2 ans	395	504

Brigadier

Échelon 12		469	598
Échelon 11	3 ans ½	446	569
Échelon 10	3 ans	432	551
Échelon 9	3 ans	417	532
Échelon 8	3 ans	407	519
Échelon 7	2 ans ½	395	504
Échelon 6	2 ans ½	386	492
Échelon 5	2 ans ½	377	481
Échelon 4	2 ans	358	456
Échelon 3	2 ans	343	437
Échelon 2	2 ans	340	434
Échelon 1	2 ans	339	432
Stagiaire	1 an	317	404
Blève	1 an	317	355

Gardien de la Paix

I.S.S.P. 28,00%	All. de maîtrise	EPPI ²	Indemnité spéc. ARTT
--------------------	---------------------	-------------------	-------------------------

839,74 €	259,58 €	-23,17 €	56,67€/113,32€
826,61 €	259,58 €	-23,17 €	56,67€/113,32€
801,69 €	259,58 €	-23,17 €	56,67€/113,32€

755,76 €	259,58 €	-23,17 €	56,67€/113,32€
742,64 €	259,58 €	-23,17 €	
732,14 €	259,58 €	-23,17 €	56,67€/113,32€
708,53 €	259,58 €	-23,17 €	56,67€/113,32€
688,85 €	259,58 €	-23,17 €	56,67€/113,32€
663,92 €	259,58 €	-23,17 €	56,67€/113,32€

700,65 €	259,58 €	-23,17 €	56,67€/113,32€
674,41 €	259,58 €	-23,17 €	56,67€/113,32€
658,67 €	259,58 €	-23,17 €	56,67€/113,32€
645,55 €	259,58 €	-23,17 €	56,67€/113,32€
625,87 €	259,58 €	-23,17 €	56,67€/113,32€
614,06 €	259,58 €	-23,17 €	56,67€/113,32€

645,55 €	259,58 €	-23,17 €	56,67€/113,32€
625,87 €	259,58 €	-23,17 €	56,67€/113,32€
606,18 €	259,58 €	-23,17 €	56,67€/113,32€
581,25 €	259,58 €	-23,17 €	56,67€/113,32€
557,64 €	259,58 €	-23,17 €	56,67€/113,32€
541,89 €	259,58 €	-23,17 €	56,67€/113,32€
518,27 €	259,58 €	-23,17 €	56,67€/113,32€

615,37 €	259,58 €	-23,17 €	56,67€/113,32€
595,19 €	259,58 €	-23,17 €	56,67€/113,32€
566,82 €	259,58 €	-23,17 €	56,67€/113,32€
547,14 €	259,58 €	-23,17 €	56,67€/113,32€
534,02 €	259,58 €	-23,17 €	56,67€/113,32€
518,27 €	259,58 €	-23,17 €	56,67€/113,32€
506,47 €	259,58 €	-23,17 €	56,67€/113,32€
494,66 €	259,58 €	-23,17 €	56,67€/113,32€
469,73 €	259,58 €	-23,17 €	56,67€/113,32€
450,05 €	259,58 €	-23,17 €	56,67€/113,32€
446,11 €	259,58 €	-23,17 €	56,67€/113,32€
444,80 €	259,58 €	-23,17 €	56,67€/113,32€
415,93 €	259,58 €		56,67€/113,32€
178,26 €			

SALAIRE MENSUEL NET							Ile de la Réunion
Province 0% IR*	Province 1% IR*	Province 3% IR*	Paris/Versailles FSPN/Corse	CRS Province 1% IR*	CRS Province 3% IR*	Martinique Guadeloupe Guyane	

3 251,93 €	3 277,78 €	3 329,46 €	3 454,44 €	3 326,60 €	3 378,29 €	4 372,35 €	4 535,68 €
3 205,61 €	3 231,05 €	3 281,93 €	3 406,91 €	3 279,87 €	3 330,76 €	4 308,60 €	4 469,72 €
3 116,30 €	3 140,98 €	3 190,33 €	3 315,30 €	3 189,80 €	3 239,15 €	4 187,17 €	4 342,71 €

2 952,36 €	2 975,62 €	3 022,14 €	3 147,70 €	3 024,44 €	3 070,97 €	3 963,94 €	4 109,35 €
2 905,43 €	2 928,29 €	2 974,00 €	3 099,92 €	2 977,11 €	3 022,83 €	3 900,28 €	4 042,52 €
2 868,12 €	2 890,66 €	2 935,73 €	3 061,98 €	2 939,49 €	2 984,56 €	3 849,03 €	3 989,50 €
2 793,59 €	2 805,40 €	2 849,02 €	2 975,92 €	2 854,23 €	2 897,84 €	3 734,16 €	3 869,22 €
2 713,16 €	2 734,36 €	2 776,76 €	2 904,23 €	2 783,19 €	2 825,59 €	3 638,32 €	3 769,03 €
2 623,85 €	2 644,29 €	2 685,16 €	2 813,33 €	2 693,11 €	2 733,98 €	3 516,89 €	3 642,03 €

2 754,88 €	2 776,45 €	2 819,58 €	2 946,70 €	2 825,27 €	2 868,40 €	3 695,48 €	3 828,53 €
2 661,63 €	2 682,39 €	2 723,91 €	2 851,79 €	2 731,21 €	2 772,73 €	3 588,06 €	3 695,73 €
2 605,12 €	2 625,39 €	2 665,94 €	2 794,26 €	2 674,21 €	2 714,76 €	3 491,27 €	3 615,39 €
2 558,49 €	2 578,36 €	2 618,10 €	2 746,81 €	2 627,19 €	2 666,93 €	3 427,57 €	3 548,99 €
2 488,01 €	2 507,27 €	2 545,80 €	2 675,07 €	2 556,10 €	2 594,63 €	3 331,73 €	3 448,75 €
2 446,03 €	2 464,93 €	2 502,73 €	2 632,32 €	2 513,75 €	2 551,72 €	3 274,60 €	3 388,88 €

2 558,49 €	2 578,36 €	2 618,10 €	2 746,81 €	2 627,19 €	2 666,93 €	3 427,57 €	3 548,99 €
2 488,01 €	2 507,27 €	2 545,80 €	2 675,07 €	2 556,10 €	2 594,63 €	3 331,73 €	3 448,75 €
2 418,06 €	2 436,71 €	2 474,03 €	2 603,84 €	2 485,54 €	2 523,24 €	3 236,52 €	3 348,99 €
2 328,84 €	2 346,73 €	2 382,51 €	2 513,03 €	2 395,55 €	2 432,43 €	3 115,07 €	3 222,11 €
2 244,44 €	2 261,60 €	2 295,93 €	2 427,12 €	2 310,42 €	2 346,52 €	3 000,18 €	3 102,01 €
2 187,84 €	2 205,16 €	2 238,53 €	2 370,20 €	2 254,28 €	2 289,60 €	2 923,31 €	3 022,48 €
2 103,48 €	2 119,43 €	2 151,36 €	2 283,64 €	2 169,27 €	2 203,04 €	2 808,51 €	2 901,51 €

2 450,89 €	2 469,83 €	2 507,71 €	2 637,26 €	2 518,65 €	2 556,66 €	3 281,16 €	3 395,72 €
2 342,76 €	2 360,77 €	2 396,79 €	2 527,20 €	2 409,60 €	2 446,60 €	3 134,12 €	3 241,96 €
2 277,22 €	2 294,67 €	2 329,56 €	2 460,50 €	2 343,50 €	2 379,90 €	3 044,83 €	3 148,68 €
2 206,74 €	2 223,59 €	2 257,27 €	2 388,76 €	2 272,50 €	2 308,15 €	2 948,99 €	3 048,43 €
2 159,90 €	2 176,34 €	2 209,21 €	2 341,07 €	2 225,67 €	2 260,47 €	2 885,32 €	2 981,72 €
2 103,48 €	2 119,43 €	2 151,36 €	2 283,64 €	2 169,27 €	2 203,04 €	2 808,51 €	2 901,51 €
2 061,71 €	2 077,30 €	2 108,84 €	2 241,13 €	2 127,52 €	2 160,53 €	2 751,36 €	2 841,95 €
2 019,20 €	2 034,43 €	2 065,58 €	2 197,87 €	2 085,03 €	2 117,26 €	2 693,61 €	2 781,60 €
1 930,59 €	1 945,05 €	1 975,38 €	2 107,67 €	1 996,46 €	2 027,07 €	2 572,77 €	2 655,33 €
1 860,12 €	1 874,32 €	1 903,64 €	2 035,93 €	1 926,00 €	1 955,32 €	2 476,94 €	2 555,08 €
1 846,15 €	1 860,36 €	1 889,43 €	2 021,71 €	1 912,04 €	1 941,11 €	2 457,89 €	2 535,17 €
1 841,21 €	1 855,41 €	1 884,39 €	2 016,67 €	1 907,09 €	1 936,07 €	2 451,35 €	2 528,20 €
1 772,25 €	1 785,64 €	1 812,41 €	1 944,70 €	1 837,32 €	1 864,09 €	2 300,52 €	2 409,31 €
1 311,56 €							

GRÂCE À LA MGP, PERSONNE NE SAIT OÙ J'HABITE



MGP^{PROTECT}

Le service gratuit qui me rend introuvable

Parce que les risques que je prends dans mon métier peuvent empiéter sur ma vie privée et menacer mes proches à mon domicile, la MGP invente MGProtect.

MGProtect, une nouvelle façon de me protéger en me rendant introuvable.

Unéo, MGP et GMF
sont membres d'
UNEOPOLE
la communauté
sécurité défense

MGP

LA MUTUELLE DES FORCES DE SÉCURITÉ

mgp.fr — 09 71 10 11 12 (numéro non surtaxé)

Mutuelle Générale de la Police - immatriculée sous le n° 775 671 894 - Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la mutualité
10, rue des Saussaies - 75 008 PARIS - Communication 04/2019 - Document non contractuel à caractère publicitaire.